



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Conseil municipal
Séance du 13 mars 2024

INTRODUCTION

Le Débat d'Orientation Budgétaire : une étape essentielle

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, **le DOB est une étape obligatoire.**

La tenue du DOB constitue une formalité préalable substantielle à l'adoption du budget primitif et doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote de ce dernier mais ne peut intervenir ni le même jour, ni lors de la même séance que le vote du budget. Une délibération sur le budget qui n'aurait pas été précédée d'un débat d'orientation budgétaire serait entachée d'illégalité.

Il doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être également l'occasion d'informer les Conseillers Municipaux sur l'évolution financière de la Collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités de financement.

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et plus précisément ses articles L 2312-1 et L 5211-36 prévoit que le DOB fasse l'objet d'un rapport d'orientation budgétaire, le ROB.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et son décret d'application n°2016-841 du 24 juin 2016 ont soumis les collectivités territoriales à de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière afin d'accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, le rapport doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment en matière de programmation d'investissement,
- des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget, notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice.
- Les orientations visées ci-dessus devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

INTRODUCTION

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, il doit également comporter les informations relatives au personnel :

- La structure des effectifs et son évolution prévisionnelle
- Les dépenses de personnel notamment les éléments de rémunération tels que le traitement indiciaire, le régime indemnitaire, la nouvelle bonification indiciaire, les heures supplémentaires rémunérées, les avantages en nature.
- La durée effective du travail dans la commune...

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au préfet du Département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

SOMMAIRE

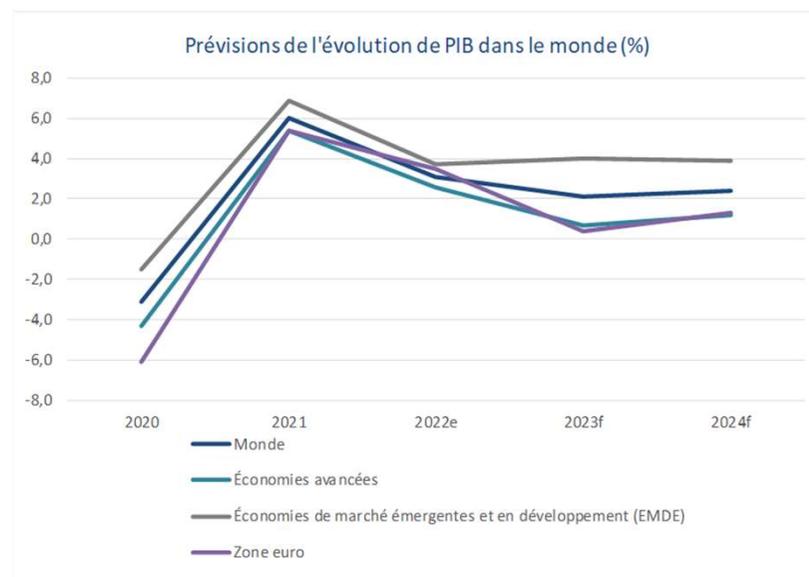
I – Contexte économique et financier	p.5
I-1) Situation Internationale et Nationale	
I-2) La loi de finances 2024	
I-3) La loi de programmation des finances publiques 2023 - 2027	
I-4) Les comptes des collectivités locales	
I-5) Les mesures d'aide contre l'inflation	
II – Situation financière et budgétaire de la Commune	p.16
II-1) Rétrospective 2014 – 2020	
II-2) Rétrospective 2020 – 2023	
II-3) Soldes Intermédiaires de Gestion	
II-4) Le ratio de rigidité	
II-5) Situation de trésorerie	
II-6) Analyse des dépenses et des recettes	
II-7) Résultats provisoires de l'exercice 2023	
III – Gestion de la dette communale	p.42
III-1) Structure de la dette	
III-2) Analyse de la dette	
III-3) Les lignes de trésorerie	
III-4) Les autres dettes	
IV – Fiscalité	p.48
IV-1) La fiscalité directe	
IV-2) La fiscalité des Casinos	
IV-3) La fiscalité indirecte	
V – Gestion des ressources humaines	p.55
V-1) Structure des effectifs	
V-2) Pyramide des âges	
V-3) Dépenses de personnel	
V-4) Principales disposition au 1 ^{er} janvier 2024	
V-5) Evolution des effectifs	
VI – Orientations budgétaires 2024	p.61

I - CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

I - CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER DE L'ELABORATION DU BUDGET 2024

I-1) SITUATION INTERNATIONALE ET NATIONALE

Le contexte international :



L'économie mondiale traverse une période d'incertitude, avec une croissance qui montre des signes de ralentissement. Pour 2023, les prévisions tablent sur une croissance de 2,1 %, en recul par rapport à l'année précédente.

Les pays émergents, hors grandes puissances, semblent être les plus touchés avec une croissance estimée à 2,9 %, en baisse par rapport à l'année précédente. L'emploi, souvent considéré comme un rempart contre la pauvreté, est mis à mal par ce ralentissement. Toutefois, il est important de rappeler que ces tendances ne sont pas gravées dans le marbre et peuvent être inversées avec des efforts concertés.

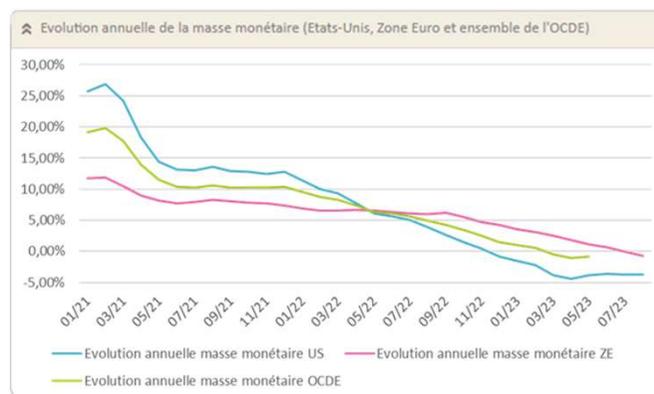
I - CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER DE L'ELABORATION DU BUDGET 2024

I-1) SITUATION INTERNATIONALE ET NATIONALE

Un autre défi majeur est le durcissement des conditions de crédit. De nombreux pays émergents se voient désormais privés d'accès aux marchés financiers internationaux, ce qui complique leur situation, surtout pour ceux déjà en situation financière précaire.

Les pays à faible revenu sont dans une situation particulièrement délicate. Beaucoup d'entre eux pourraient voir leur revenu par habitant en 2024 inférieur à celui de 2019. De plus, la montée des taux d'intérêt, notamment aux États-Unis, pèse lourdement sur ces économies, augmentant le risque de crises financières.

En ce qui concerne l'inflation, elle sera plus forte que prévue, et, côté BCE, plus durable, l'institution ne voyant pas de retour à sa cible statutaire de 2,00% avant 2025 voire 2026. Fortes de ce constat et de ces anticipations, dont une partie reste exogène aux décisions monétaires (guerre en Ukraine, situation économique chinoise ou encore décisions des pays membres de l'OPEP), les principales banques centrales ont démarré une restriction monétaire rapide et brutale dans l'objectif de contenir la hausse des prix. L'ampleur de la restriction monétaire peut se mesurer au recul de la masse monétaire entre 2021 et 2023 (taux de variation annuel) :



Ainsi, en janvier 2021, la masse monétaire avait crû de près de 26% aux Etats-Unis par rapport à janvier 2020 (soutien monétaire dans le cadre de la pandémie de COVID-19). En août 2023, la masse monétaire américaine a diminué de 3,67% par rapport à août 2022.

I - CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER DE L'ELABORATION DU BUDGET 2024

I-1) SITUATION INTERNATIONALE ET NATIONALE

L'inflation a nettement reflué en 2023 par rapport à ses pics de 2022, tant aux Etats-Unis où elle tend vers 3,7% en août 2023 qu'en zone Euro où elle est descendue à 5,2% en août 2023 – avec de fortes disparités selon les Etats membres cependant.

Ces résultats ont été obtenus dans les deux zones monétaires au prix :

- d'une hausse des taux directeurs, le taux de refinancement de la BCE atteignant des plus hauts historiques
- d'une réduction du bilan, par l'arrêt définitif des réinvestissements des actifs acquis au cours des différents quantitative easing (en dehors des rachats liés à la pandémie, épargnés jusqu'en 2024).



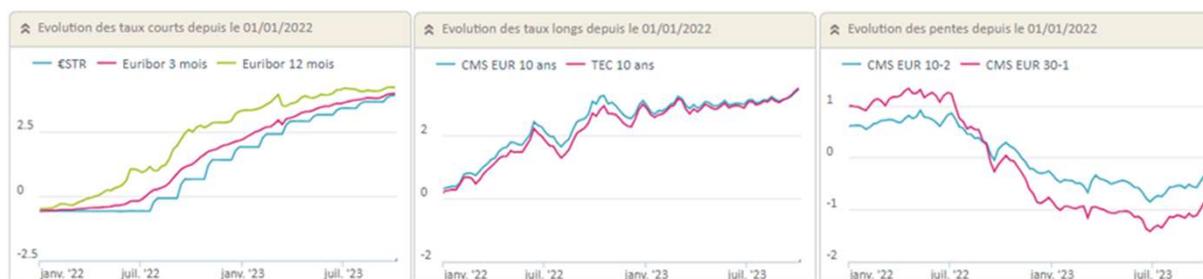
A l'exception de la Banque du Japon qui a conservé une politique monétaire accommodante, toutes les banques centrales, y compris la Banque nationale suisse, ont augmenté brutalement leurs taux directeurs sur les deux derniers exercices :

- Nul au 1er janvier 2022, le taux de refinancement de la BCE atteint 4,50% en septembre 2023 (+4,50%, dont +2,00% en 2023)
- Egal à 0,25% au 1er janvier 2022, le taux de refinancement de la FED atteint 5,50% en septembre 2023 (+5,25% dont + 1,00% en 2023)
- Egal à 0,25% au 1er janvier 2022, le taux de refinancement de la BoE atteint 5,25% en septembre 2023 (+5,00%, dont +1,75% en 2023)
- Egal à -0,75% au 1er janvier 2022, le taux de refinancement de la BNS atteint 1,75% en septembre 2023 (+2,50%, dont +0,75% en 2023)

I - CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER DE L'ELABORATION DU BUDGET 2024

I-1) SITUATION INTERNATIONALE ET NATIONALE

Cette restriction monétaire s'est ressentie sur l'ensemble de la courbe des taux : les taux courts ont augmenté au rythme des annonces des banques centrales, quand les taux longs étaient impactés par le retrait massif de liquidités des banques centrales. Les pentes se sont progressivement dégradées, jusqu'à atteindre un plus bas historique en début d'été 2023 :



Si les analystes veulent volontiers croire à une pause de la FED sur ses taux directeurs, une telle stratégie devra se confirmer par un recul durable de l'inflation outre-Atlantique, alors que la hausse des prix reste bien supérieure à la cible de la FED.

En zone Euro, les prévisions d'inflation restent élevées, et d'autant plus que l'Union Européenne est pleinement engagée dans le plan Next Generation EU. La mise en œuvre de politiques volontaristes en matière environnementale (au-delà de la seule réduction des émissions de CO2) aura nécessairement un effet prix à moyen terme, que ce soit sur l'alimentation (Plan « de la ferme à l'assiette»), sur l'énergie ou sur l'industrie (taxe carbone aux frontières). La BCE n'est donc pas nécessairement au bout de ses hausses de taux directeurs, d'autant qu'avec une inflation supérieure à 5,0% alors que le taux de refinancement n'est « que » de 4,50%, le taux réel demeure négatif en zone Euro. Les prochaines décisions de la BCE seront donc à surveiller de près en 2024.

I - CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER DE L'ELABORATION DU BUDGET 2024

I-1) SITUATION INTERNATIONALE ET NATIONALE

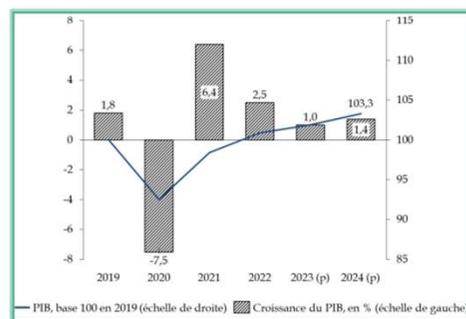
Le contexte national :

La France a connu un rebond de croissance vigoureux au lendemain de la crise sanitaire (+6,4%).

Bien que frappée de plein fouet par la crise de l'énergie, l'inflation et la hausse des taux d'intérêt, son économie a plutôt bien résisté, grâce notamment aux mesures de soutien prise par l'Etat.

La croissance s'est cependant affaïssée : +2,5% en 2022 et probablement +0,8% en 2023.

Evolution du PIB :



Source : Insee et PLF 2024 pour les prévisions 2023 et 2024

Points clés de la projection France							
(croissance en %, moyenne annuelle)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
PIB réel	1,9	-7,7	6,4	2,5	0,9	0,9	1,3
IPCH	1,3	0,5	2,1	5,9	5,8	2,6	1,8
IPCH hors énergie et alimentation	0,6	0,6	1,3	3,4	4,2	2,8	2,1
Investissement total	4,1	-8,9	11,5	2,2	-0,2	1	1
Consommation des ménages	1,9	-7,2	4,7	2,8	0,6	1,7	1,7
Pouvoir d'achat par habitant	2,2	0	2,3	2,3	0,9	-1,1	1,1
Taux d'épargne (en % du revenu disponible brut)	15	21	18,7	17,5	18,2	17,4	16,8
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active)	8,5	8,0	7,9	7,3	7,2	7,5	7,8

Source : Banque de France, Septembre 2023

@La Banque Postale

I - CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER DE L'ELABORATION DU BUDGET 2024

I-1) SITUATION INTERNATIONALE ET NATIONALE

Pour 2024, le Gouvernement table sur une croissance du PIB de plus de 1,4%, ce que beaucoup de prévisionnistes jugent optimiste. En effet, des défis tels que la hausse des prix de l'énergie et une demande mondiale réduite pourraient ralentir la croissance à 0,9 % en 2024 et 1,3 % en 2025.

L'inflation, après avoir atteint un sommet à + 4,9% en moyenne annuelle en 2023, devrait être limitée à + 2,6% en 2024 selon le Gouvernement.

Enfin, le taux d'endettement public de la France devrait se maintenir à environ 110 % du PIB, un chiffre nettement supérieur à la moyenne de la zone euro.

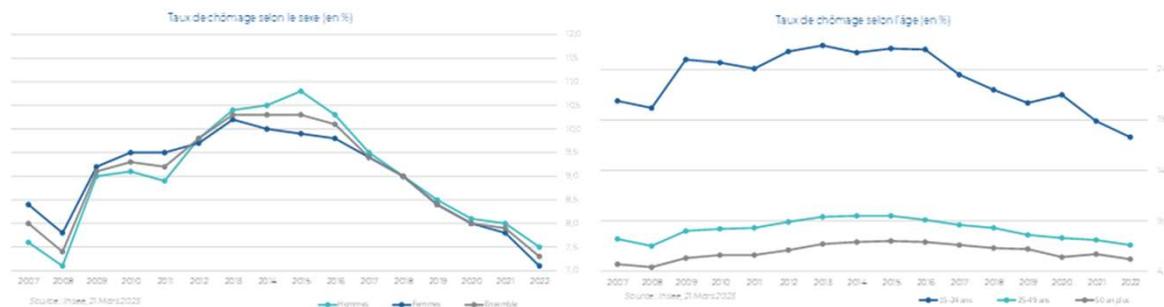
L'économie française a montré des signes de résilience malgré un contexte international peu favorable. Le pouvoir d'achat des ménages devrait progresser, principalement grâce à la reprise des salaires réels (en tenant compte de l'inflation).

Les entreprises, quant à elles, maintiendraient une situation stable avec un taux de marge légèrement supérieur à celui d'avant la crise COVID.

Par ailleurs, l'inflation, influencée par les fluctuations des prix de l'énergie, devrait suivre une trajectoire baissière.

Pour ce qui est du taux de chômage :

- Il a légèrement augmenté au deuxième trimestre 2023 malgré une croissance positive du PIB et de l'emploi. Cette hausse est due à une augmentation plus forte que prévu de la population active. Également attribuée à une réaction retardée de l'emploi face au ralentissement antérieur de l'activité.
- Le taux de chômage, qui était de 7,2 % au deuxième trimestre 2023, augmenterait progressivement pour atteindre 7,8 % à la fin de 2025. Ce niveau de chômage en 2025 serait toutefois inférieur à celui observé avant la crise COVID.



I-2) LA LOI DE FINANCES (LF) POUR 2024

Principales mesures de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 :

- **La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**, augmente de 320 millions d'euros en 2024, tout comme en 2023, pour atteindre 27,24 milliards d'euros. La hausse bénéficie pour l'essentiel aux communes.
 - 150 M€ sur la dotation de solidarité rurale (DSR) dont 90 M€ au moins sur la fraction péréquation.
 - 140 M€ sur la dotation de solidarité urbaine (DSU)
 - 30 M€ sur la dotation d'intercommunalité (DI)
- **Le FCTVA** est étendu aux dépenses liées à l'aménagement de terrains. Une rallonge de 250M€ est budgété pour financer cette extension.
- **La dotation pour les titres sécurisés**, a vu ses critères remaniés, donnant à l'utilisation d'un module dématérialisé de prise de rendez-vous une importance supérieure.
- **Le « budget vert »** devient obligatoire pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants. Un état annexé au budget primitif et compte administratif visant à mesurer l'impact des dépenses d'investissement de la collectivité pour la transition écologique est introduit.
- **Le « fonds vert »** est renforcé. Il s'élève à 2,5 milliards d'euros, dont 1,1 milliard d'euros de versements envisagés pour 2024. Une partie sera fléchée vers les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET).
- **Les bases de la fiscalité ménages augmentent de 4%**, après 3,5% en 2022 et 7,1% en 2023.

I-3) LA LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES (LPFP) 2023-2027

- La limitation de la hausse des dépenses des collectivités.

C'était une des mesures qui cristallisaient le mécontentement des représentants des collectivités, mais elle fait partie de la version de la LPFP sur laquelle le gouvernement a engagé sa responsabilité.

Une trajectoire limitant la hausse des dépenses des collectivités à l'inflation -0,5% est donc adoptée. A date, cette trajectoire est prévue comme suit : 2% en 2024, 1,5% en 2025 et 1,3% en 2026 et 2027.

- Des concours financiers en hausse.

C'est le second axe de cette loi, par lequel l'exécutif entend contrebalancer l'effort demandé aux collectivités pour le redressement des finances publiques.

Selon l'article 13 de ce projet, l'objectif serait de passer de 53,980 Mds€ de concours financiers au PLF 2024 à 56,043 Mds€ en 2027.

La trajectoire d'évolution du FCTVA mènerait notamment ce fonds de 7 104 M€ au PLF 2024 à 7 786 M€.

I-4) LES COMPTES DES COLLECTIVITES LOCALES

Communes : tensions sur le fonctionnement, hausse de l'endettement.

Alors que les collectivités territoriales étaient sorties de la crise sanitaire renforcées, avec des niveaux d'épargne en hausse (2021 et 2022), elles semblent aujourd'hui très affectées par l'inflation et la hausse des dépenses de personnel.

Selon la Banque Postale, la hausse des dépenses de fonctionnement a été, en 2023, supérieure à celle des recettes, pourtant dynamique grâce à la forte revalorisation des bases d'imposition qui était de 7,1%. La baisse des soldes d'épargne serait assez marquée.

Les collectivités locales auraient pourtant amplifié leur effort d'équipement. Les dépenses d'investissement, hors dépenses financières, seraient en hausse de plus de 9%. Toutefois, comme les années précédentes, ces dépenses enregistrent la forte augmentation des prix, notamment dans les secteurs des travaux publics et des bâtiments.

La hausse des dépenses d'équipement déboucherait sur une mobilisation plus forte de l'emprunt et une diminution conséquente des réserves.

L'encours de dette des collectivités aurait progressé de 2,1% (206,7Md€).

Le fonds de roulement aurait diminué de 4Md€.

Malgré les pressions inflationnistes, les communes continuent d'afficher des performances d'autofinancement correctes. Leurs dépenses auraient été presque aussi dynamiques en 2023 qu'en 2022 (+5,5%). La hausse des prix de l'énergie explique une part importante de cette hausse, en dépit du bouclier tarifaire et de l'amortisseur électricité.

I-5) LES MESURES D'AIDE CONTRE L'INFLATION

Selon le Sénat, au cours des 2 dernières années, la hausse des prix de l'énergie a atteint jusqu'à 350 % pour les services publics locaux.

Des dispositifs (bouclier tarifaire, amortisseur électricité) ont été mis en place en 2022 pour en limiter l'impact. Compte tenu des baisses de prix observées ces derniers mois, ces dispositifs ont été révisés.

Pour les collectivités locales et les EPCI, le Gouvernement, par décret du 30 décembre, a décidé de maintenir le dispositif d'amortisseur électricité.

Le dispositif évolue cependant et cible les contrats à prix haut signés avant le 30 juin 2023 et encore en vigueur en 2024.

L'amortisseur consiste à plafonner le prix de l'électricité, hors taxe et tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE). En 2023, l'Etat a pris à sa charge le prix de l'énergie du contrat et 180,00 € / MWh sur 50% des volumes d'électricité consommés, avec un plafond à 500,00 € / MWh.

En 2024 :

- Le plafonnement intervient au-delà de 250,00 € / MWh.
- La prise en charge est portée à 75 % du volume dans la limite de 90 % des consommations historiques.
- Il n'y a plus de plafond.

Aussi, la commune ne bénéficiera pas de l'amortisseur électricité en 2024, les contrats pour 2024 et 2025 ayant été signés après le 30 juin 2023 et étant inférieurs au seuil de 250,00 € / MWh.

Par ailleurs, le bouclier tarifaire va lui aussi disparaître progressivement. En effet, la taxe intérieure de consommation finale sur l'électricité (TICFE ou accise sur l'électricité), qui avait été abaissée à 1€ par MWh fin 2021 va repasser à 21€ par MWh à compter du 1^{er} février 2024 et reviendra à un taux normal en 2025.

II - SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

Les données 2023 sont provisoires et peuvent évoluer suite à la réception et au contrôle du Compte de Gestion

II-1) RETROSPECTIVE 2014 – 2020 : LES FAITS MARQUANTS

Le début du mandat précédent a été marqué par de nombreux constats financiers et budgétaires, ainsi que par les difficultés financières auxquelles la ville devait faire face :

- Un fonds de roulement restreint
- Une situation de trésorerie préoccupante, générant d'important retard de paiement
- Une capacité d'autofinancement quasi inexistante
- Un montant de restes à recouvrer impactant lourdement le fonds de roulement.
- Un encours de dette de 24 030 289,21 € au 31 décembre 2014

Des mesures ont dû être mises en place afin de sécuriser l'avenir et la situation financière de la commune :

- Maitriser des dépenses de fonctionnement
- Inscrire des dépenses d'investissement en adéquation avec la situation de trésorerie
- Inscrire des provisions pour les créances à risques
- Augmenter la fiscalité ménages...

Les liens avec les services de l'Etat ont été renoués, le dialogue retrouvé. Aussi, l'Etat a accordé des mesures exceptionnelles à la ville lui permettant ainsi de retrouver un budget sincère et de sécuriser l'avenir financier de la commune :

- Autorisation de transférer 2 millions d'euros de la section d'investissement vers la section de fonctionnement
- Inscription sur 2 ans des provisions antérieures
- Vote d'un loyer raisonnable pour le Snowhall
- Etude prospective et stratégique du Centre Thermal et Touristique, menée en partenariat avec la Région, le Département, la CCPOM et la caisse de dépôt et consignation, pour l'avenir de ce dernier.

Les effets positifs de tous ces efforts se sont fait ressentir dès 2017 :

- Les dépenses obligatoires et récurrentes de fonctionnement sont payées régulièrement
- Le délai de paiement a été raccourci
- L'office de tourisme (EPIC) a été clôturé
- La ville a retrouvé une écoute, un accompagnement et une crédibilité auprès des services de l'Etat, des autres collectivités territoriales, des différents partenaires et des fournisseurs.

C'est cette même année que la Société Publique Locale (SPL) Destination Amnéville est née et a débuté ses missions par la reprise du Golf par la société Gaïa.

II-1) RETROSPECTIVE 2014 – 2020 : LES FAITS MARQUANTS

Par la suite de nombreux projets ont été concrétisés :

- Mise en concession du bâtiment Imax
- Clôture de la régie municipale d'exploitation de la Piste de Ski au 31/10/2018 et reprise du Snowhall par la société Labellemontagne conformément à l'engagement de la municipalité auprès de l'Etat de trouver une solution avant 2019 et intégration des résultats de clôture dans le budget communal.
- Les résultats de clôture de l'EPIC « office de tourisme » ont été intégrés dans la comptabilité communale.

De même, les efforts financiers ont permis de réaliser :

- Des travaux d'investissement tels que la reprise de voirie rues des Romains et Clémenceau, des travaux de charpente à Thermapolis, l'acquisition de tablettes pour les écoles primaires, la 2^{ème} tranche de la réfection des toilettes de l'école du parc...
- Des travaux d'accessibilité ont été réalisés dans certains bâtiments communaux (Mairie, Ecole du Parc, complexe Piscine patinoire), la mairie s'est dotée d'un nouveau standard téléphonique, l'étanchéité de la toiture des bâtiments A et B de l'école Charles Peguy...

II-2) RETROSPECTIVE 2020 – 2023 : LES FAITS MARQUANTS

L'exercice 2020 a été réalisé dans un contexte totalement exceptionnel et inédit.

Une loi d'urgence et plusieurs ordonnances ont été adoptées par le Conseil des ministres du 25 mars 2020, prévoyant des mesures de souplesses budgétaires pour les communes dont:

- Prolongation du mandat des élus sortants.
- Vote du budget primitif jusqu'au 31 juillet 2020 au lieu du 30 avril 2020 – il a été voté le 22 juillet 2020.
- Tenue du DOB au cours de la même séance que le vote du budget primitif
- Arrêt du compte administratif jusqu'au 31 juillet 2020 au lieu du 30 juin habituellement
- Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du BP précédent.
- Vote des taux de fiscalité ménages au 3 juillet 2020 au plus tard au lieu du 30 avril

Malgré cette situation hors du commun, plusieurs projets inscrits au BP 2020 ont été réalisés :

- Installation d'éclairage LED au complexe piscine patinoire
- Démolition des anciennes serres et construction de nouvelles serres au Centre Technique Municipal
- Acquisition des maisons de l'Orée du Bois dans le cadre du fonds Barnier suite au glissement de terrain
- Réfection du parquet au palais des sports suite à un sinistre
- Installation de points d'eau dans les salles de classe

La crise sanitaire a fortement impacté les équilibres financiers de la ville en 2021.

Les mesures sanitaires, la fermeture de certains services et l'arrêt de certaines activités ont eu pour conséquence une baisse des recettes tarifaires et fiscales. Parmi les plus importantes on retrouve :

- La fiscalité du Casino : Avec une fermeture de 6 mois consécutive, cette recette était à peine de 2 808 000,00 € en 2021 lorsqu'elle était de près de 4 300 000,00 € en 2020 et qu'elle dépassait la barre des 5 500 000,00 € avant COVID.
- Le complexe piscine patinoire : les recettes 2021 étaient seulement de 362 957,50 € alors qu'elles dépassaient la barre des 900 000,00 € avant crise.
- Le dispositif de compensation des pertes de recettes initiée en 2020 par l'Etat a été reconduit en 2021 par l'article 74 de la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances 2021 pour les recettes fiscales uniquement. **Ainsi, la commune a perçu 2 398 053,00 € de compensation pour 2021.**
- 2021 marque la fin du droit d'entrée versé par le Casino et la fin du versement de la Dotation Forfaitaire.
- Cette même année, la commune a vu sa CAF s'effondrer à cause de dépenses de fonctionnement supérieures aux recettes de fonctionnement.

II-2) RETROSPECTIVE 2020 – 2023 : LES FAITS MARQUANTS

L'année 2021 a été peu propice aux investissements, au plus bas depuis 5 ans. Toutefois, la commune a tout de même réalisé quelques projets :

- Ravalement de la façade du temple protestant
- Travaux de voirie rue de Nancy
- Acquisition d'un véhicule électrique pour le Centre Technique Municipal
- Mise en place de panneaux tactiles pour l'affichage légal

En 2022, la commune a dû faire face à diverses augmentations de tarifs tels que l'électricité, le carburant, les assurances mais aussi à l'augmentation du point d'indice de 3,5 % sur la rémunération du personnel. Les recettes de la piscine patinoire se sont élevées à 725 224,00 € mais elles demeurent inférieures à celles de 2019 et la fiscalité du Casino a retrouvé un niveau d'avant Covid.

Par ailleurs, dans un souci économique mais également écologique, plusieurs mesures ont été mises en place afin de réduire les dépenses énergétiques et préserver les ressources :

- Température des bâtiments communaux limitées à 19°
- Eau chaude sanitaire coupée lorsqu'elle n'est pas nécessaire
- Coupure de l'éclairage public la nuit
- Forte optimisation des consommations d'eau et d'électricité sur le complexe piscine patinoire

Plusieurs investissements ont été réalisés :

- Mise en place des écrans numériques dans les écoles primaires
- Achat d'une surfaceuse pour la patinoire
- Requalification de la rue de la ferme (tranche 1)
- Pose de voiles d'ombrage à l'école Clémenceau
- Aménagement des aires de jeux dans les écoles maternelles de la Cimetairie, Clémenceau et petite école de Malancourt

La première moitié de ce mandat s'est ainsi déroulé dans un contexte inédit et particulièrement complexe, ayant commencé sous la crise sanitaire et s'étant poursuivi par la crise énergétique liée au conflit Russo-ukrainien.

II-3) LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Les Soldes Intermédiaires de gestion (SIG) sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité.

Le mode de calcul de la capacité d'autofinancement (CAF) peut varier. Il est cependant indispensable de conserver un mode de calcul identique d'une année sur l'autre afin de comparer les mêmes éléments.

➤ **Le CAF Brute (ou Epargne brute)**

Quand la collectivité a perçu les recettes (hors produit de cession d'immobilisations) et réalisé les dépenses de fonctionnement (hors valeur comptable des immobilisations cédées), il reste un excédent utilisable pour financer les opérations d'investissement : la CAF brute.

La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital. En effet, la CAF constituant la seule ressource d'investissement véritablement propre à la collectivité, elle est supposée couvrir l'annuité de la dette.

La CAF brute est un indicateur de performance : elle mesure la capacité de la collectivité à dégager des ressources propres sur son cycle de fonctionnement courant et ainsi permet de mesurer les marges de manœuvre.

➤ **La CAF Nette (ou Epargne nette)**

La CAF nette correspond à la CAF brute après remboursement du capital des emprunts. Le reliquat disponible additionné aux recettes d'investissement (subventions, Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)...) constitue la capacité de financement pour de nouvelles dépenses d'équipement.

Lorsque ce montant est insuffisant, l'emprunt permet de couvrir le besoin de financement.

La CAF nette est un indicateur de gestion : elle mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

Un montant négatif indique que la commune est incapable de faire face à ses remboursements de dettes avec son seul autofinancement. La CAF nette peut être négative de façon exceptionnelle mais ne doit pas l'être de façon permanente et structurelle.

Toute dégradation prolongée de la CAF brute et par conséquent de la CAF nette compromet l'équilibre budgétaire et la soutenabilité de la politique d'investissement, voire de la solvabilité de la collectivité à moyen terme.

II-3) LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

➤ Le taux d'épargne brute

Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement. Il permet de mesurer le pourcentage des recettes qui pourra être alloué à la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et autofinancer les investissements de l'année.

Deux seuils sont à retenir :

- 10 % des recettes réelles de fonctionnement : c'est le seuil d'avertissement. En dessous de ce seuil, la commune n'est plus à l'abri d'une chute sensible ou perte totale d'épargne.
- 7% des recettes réelles de fonctionnement : c'est le seuil limite. En dessous de ce seuil, la commune ne dégage pas suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette, investir et également pouvoir emprunter si elle le souhaite.

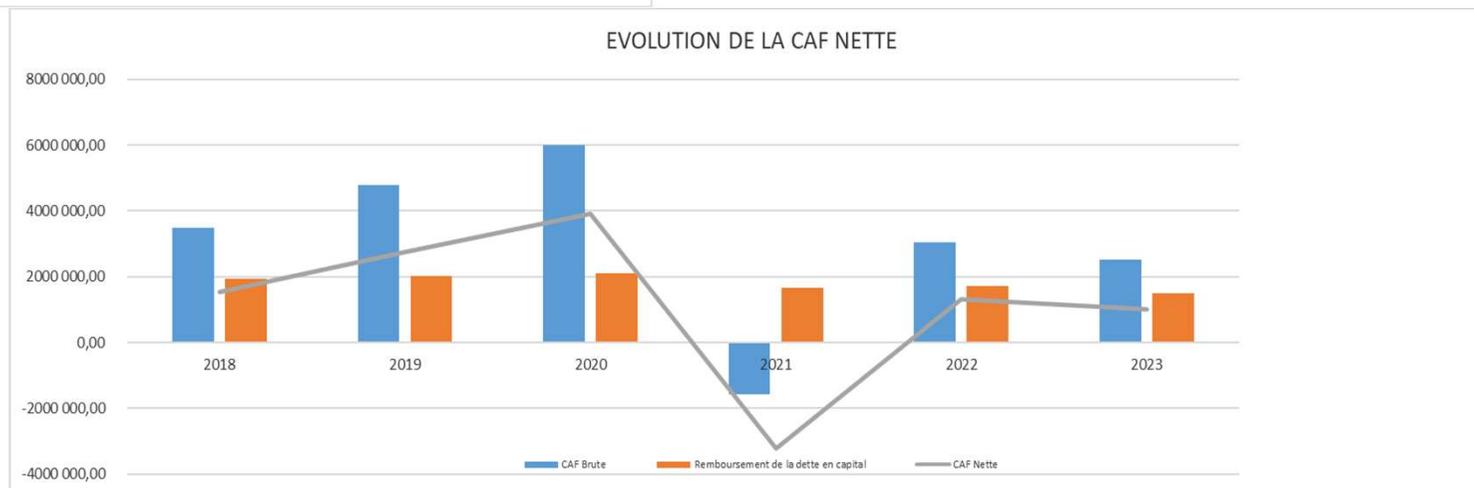
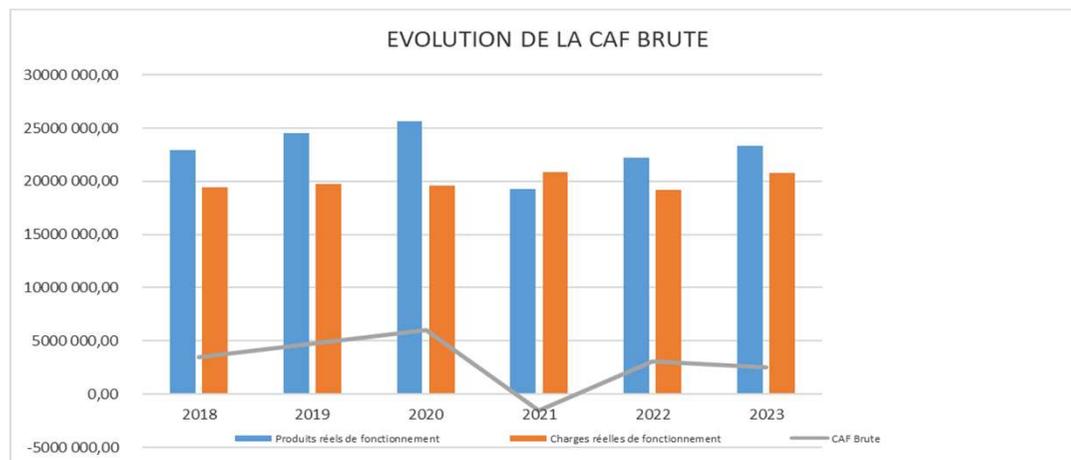
II-3) LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

CAF BRUTE ET NETTE		2018	2019	2020	2021	2022	2023
A	TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	25 109 861,26	29 500 693,40	26 294 228,78	23 447 413,06	23 848 394,88	24 605 945,98
1	Produits de fonctionnement réels	22 911 873,10	24 484 992,81	25 608 379,84	19 304 196,93	22 198 920,10	23 304 551,81
	dont impôts locaux	8 112 427,85	8 245 496,60	8 124 828,20	8 179 584,40	8 303 222,18	8 701 300,59
	dont autres impôts et taxes	6 057 775,11	6 240 625,55	4 780 238,02	3 305 727,46	6 316 470,72	6 501 874,11
	dont dotation globale de fonctionnement	405 540,00	299 544,00	229 261,00	180 480,00	186 813,00	216 791,00
	dont autres dotations et participation	825 199,00	747 201,51	2 068 201,03	3 268 362,23	1 605 636,73	1 031 361,39
	dont produits des services et du domaine	2 543 621,14	2 177 188,97	1 696 140,95	1 425 490,72	1 960 397,49	2 273 627,11
B	TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	23 336 788,57	23 510 119,54	23 193 529,95	24 992 992,36	22 222 806,95	23 626 117,89
2	Charges de fonctionnement réelles	19 426 991,42	19 711 094,47	19 616 609,32	20 870 239,80	19 157 519,41	20 789 646,17
	dont charges de personnel (net)	10 667 963,27	11 046 419,09	10 727 024,51	10 617 590,94	10 155 880,28	11 137 350,66
	achat et charges externes (nets)	4 442 801,57	4 539 058,55	4 705 491,48	4 682 432,15	5 020 348,08	5 732 839,14
	charges financières	614 207,18	586 915,19	508 220,70	446 881,49	401 421,91	369 120,34
	subventions versées	1 251 310,00	1 243 484,00	740 835,47	930 891,00	1 007 359,83	1 034 370,00
	contingents	433 713,48	425 234,40	433 079,48	433 156,11	446 202,11	471 574,96
R	RESULTAT COMPTABLE (A - B)	1 773 072,69	5 990 573,86	3 100 698,83	-1 545 579,30	1 625 587,93	979 828,09
3	CAF BRUTE (1 - 2)	3 484 881,68	4 773 898,34	5 991 770,52	-1 566 042,87	3 041 400,69	2 514 905,64
4	Remboursement de la dette en capital	1 940 134,11	2 022 084,93	2 089 929,75	1 661 517,23	1 713 047,52	1 495 345,53
5	CAF NETTE (3 - 4)	1 544 747,57	2 751 813,41	3 901 840,77	-3 227 560,10	1 328 353,17	1 019 560,11
6	TAUX D'EPARGNE BRUTE	15,21%	19,50%	23,40%	-8,11%	13,70%	10,79%

La CAF brute et la CAF nette sont des indicateurs de la santé financière de la commune.

En 2023, la CAF brute est inférieure à celle de 2022 car les dépenses ont augmenté de manière plus importante que les recettes (inflation, augmentation des énergies et décisions de l'Etat concernant les rémunérations des fonctionnaires). Toutefois la CAF brute permet toujours de couvrir le remboursement de la dette en capital.

II-3) LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

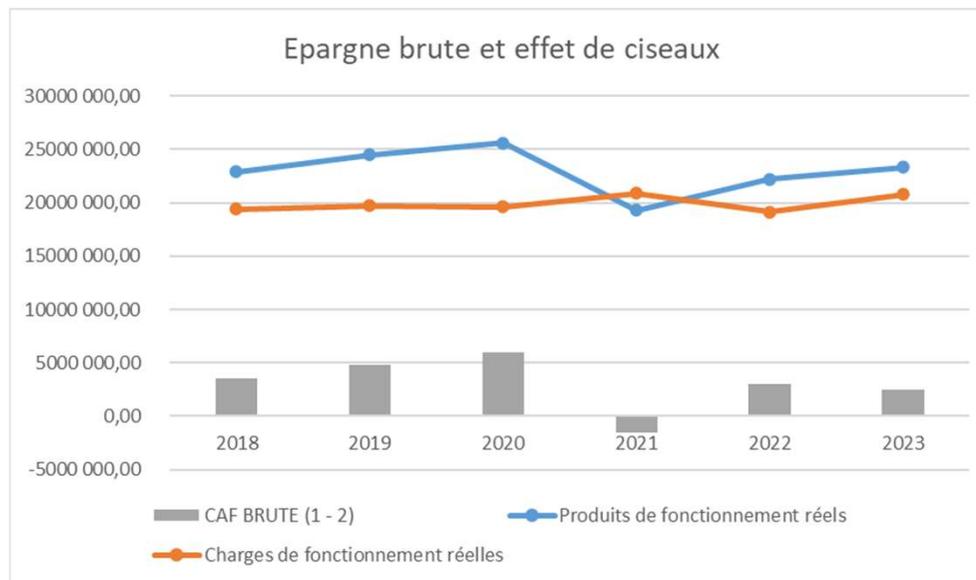


II-3) LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

➤ L'épargne brute et effet ciseaux

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement.

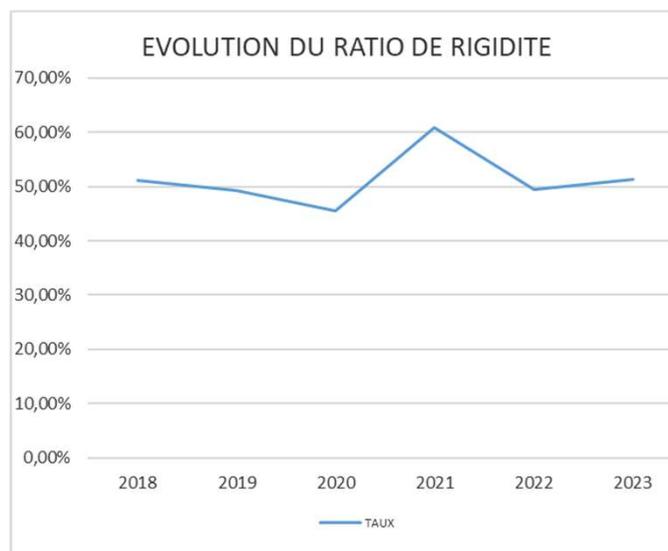
Plus ces deux courbes seront éloignées, plus la collectivité dégagera de l'autofinancement qui lui permettra de rembourser sereinement sa dette, d'autofinancer ses investissements et d'alimenter sa trésorerie. A l'inverse lorsque les courbes se croisent ou tendent fortement à se croiser, « l'effet ciseaux » qui en résulte risque de conduire la collectivité à l'insolvabilité puisqu'en ne dégagant plus d'épargne brute, elle ne sera plus en capacité de rembourser sa dette ni d'autofinancer ses investissements.



II-4) LE RATIO DE RIGIDITE

Le ratio de rigidité des charges structurelles permet d'apprécier la proportion des dépenses « obligatoires » rigides voire incompressibles, à savoir les charges de personnel, les contingents et participations et les charges d'intérêts par rapport aux produits de fonctionnement réels. Plus ce ratio est élevé, plus la marge de manœuvre de la collectivité est faible. Le seuil critique est atteint lorsque ce ratio dépasse 80 %.

RATIO DE RIGIDITE	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses obligatoires	11 710 151,00	12 066 688,00	11 668 325,00	11 740 604,47	10 995 194,15	11 971 190,40
Produits de fonctionnement réels	22 911 873,10	24 484 992,81	25 608 379,84	19 304 753,60	22 198 920,10	23 304 551,81
TAUX	51,11%	49,28%	45,56%	60,82%	49,53%	51,37%

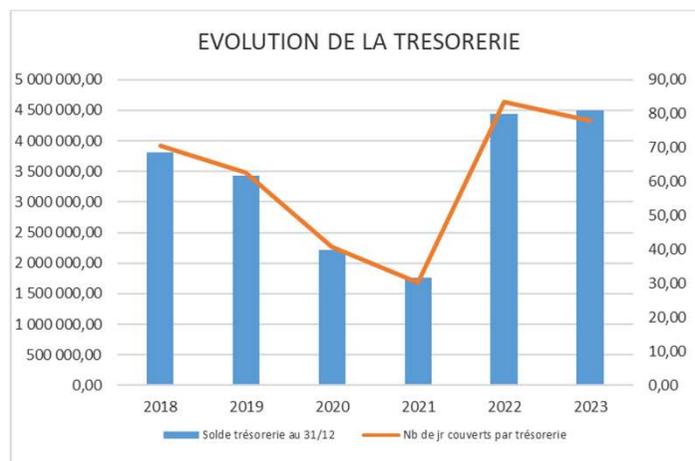


Un ratio de rigidité supérieur à 50 % signifie que plus de la moitié des ressources de la commune sont consacrées aux charges structurelles.

II-5) SITUATION DE TRESORERIE

TRESORERIE	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Solde au 01/01/N	2 005 369,30	3 803 622,81	3 427 393,05	2 218 030,13	1 757 577,47	4 435 574,22
Recettes	25 125 918,62	27 318 185,63	30 508 371,60	24 615 923,89	28 949 777,63	27 962 160,90
Dépenses	23 327 665,11	27 694 415,39	31 717 734,52	25 076 376,55	26 271 780,88	27 898 625,08
Solde au 31/12/N	3 803 622,81	3 427 393,05	2 218 030,13	1 757 577,47	4 435 574,22	4 499 110,04

La situation de trésorerie correspond aux encaissements et décaissements réels effectués et arrêtés à une date précise.
Au 31 décembre 2023, la trésorerie disponible était de 4 499 110,04 €.



Le ratio « trésorerie en nombre de jours de charges réelles » est de 77,91 jours, ce qui signifie qu'au 31/12/2023, la commune pouvait assurer ses dépenses courantes pendant 78 jours sans nouvelles recettes. Ce ratio doit en principe être compris entre le seuil plancher de 30 jours et le seuil plafond qui peut être de 90 jours.

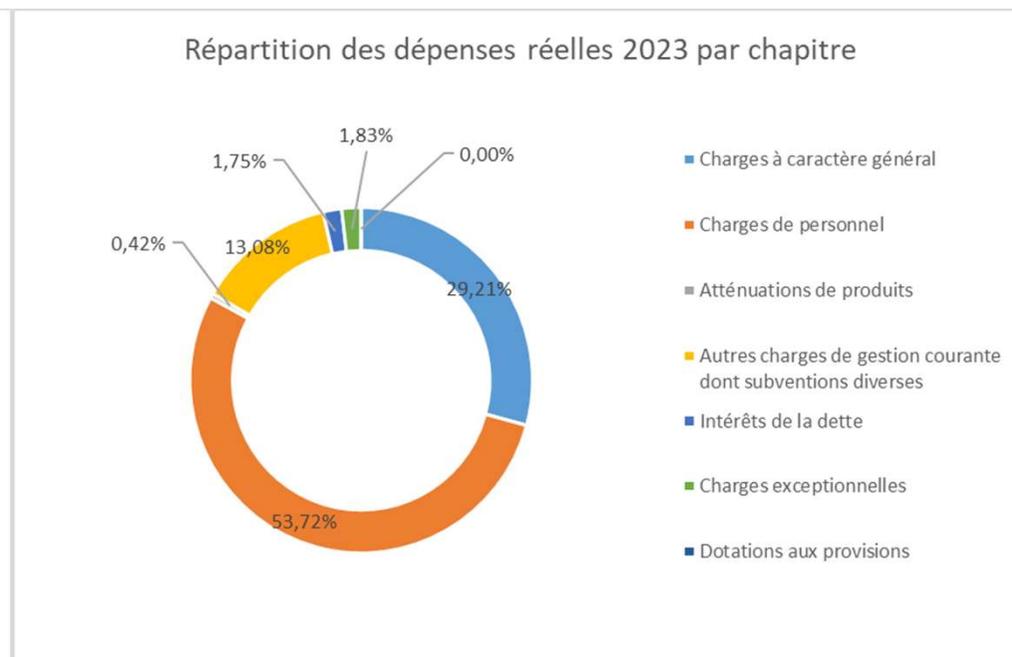
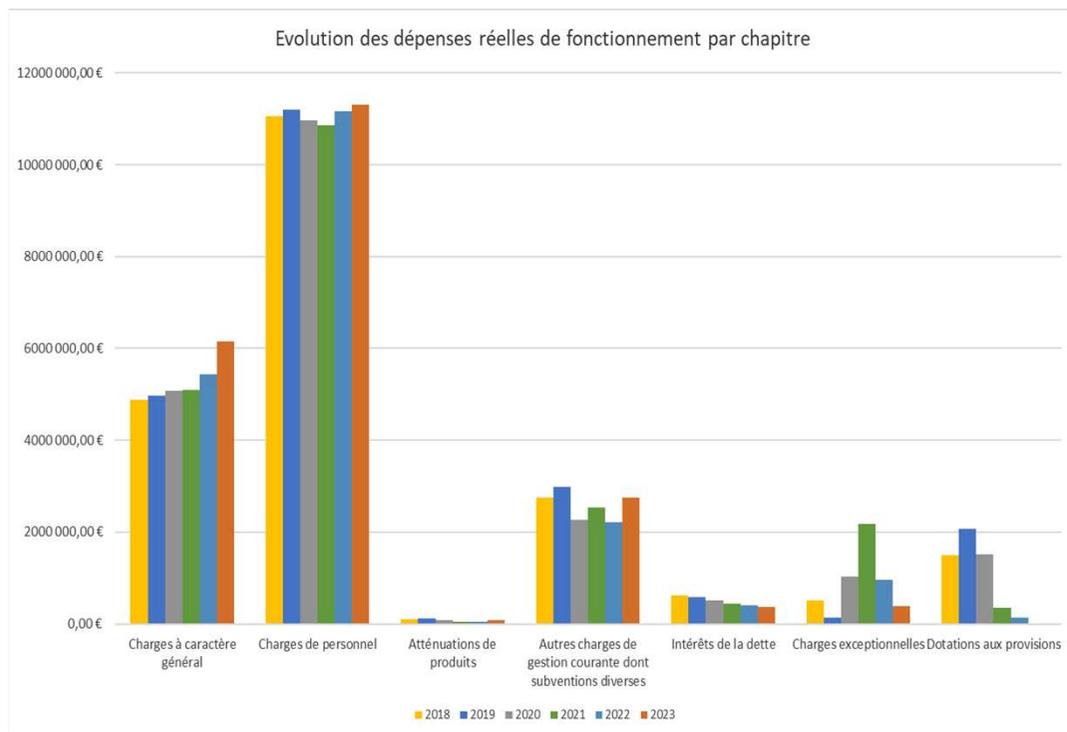
TRESORERIE / charges réelles	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Charges de fonctionnement réelles (CAF)	19 426 991,42	19 711 094,47	19 616 609,32	20 870 239,80	19 157 519,41	20 789 646,17
Trésorerie au 31/12/N	3 803 622,81	3 427 393,05	2 218 030,13	1 757 577,47	4 435 574,22	4 499 110,04
Nombre de jour couverts par la trésorerie	70,48	62,60	40,70	30,32	83,35	77,91

II-6) ANALYSE DES DEPENSES ET DES RECETTES EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de Fonctionnement		2018	2019	2020	2021	2022	2023		
		Réalisations	Réalisations	Réalisations	Réalisations	Réalisations	Prévisions	Réalisations	% de Réalisations
Chapitre 011	Charges à caractère général	4 883 398,57 €	4 970 645,80 €	5 081 285,00 €	5 094 381,15 €	5 433 026,60 €	6 623 000,00 €	6 148 063,66 €	92,83%
	taux d'évolution par rapport à N-1	-1,66%	1,79%	2,23%	0,26%	6,65%		13,16%	
Chapitre 012	Charges de personnel	11 056 151,41 €	11 201 364,40 €	10 963 244,71 €	10 860 566,87 €	11 168 529,52 €	11 700 000,00 €	11 307 453,37 €	96,64%
	taux d'évolution par rapport à N-1	-3,57%	1,31%	-2,13%	-0,94%	2,84%		1,24%	
Chapitre 014	Atténuations de produits	100 558,00 €	115 979,00 €	82 894,00 €	51 437,00 €	55 103,00 €	90 000,00 €	88 451,00 €	98,28%
	taux d'évolution par rapport à N-1	-35,07%	15,34%	-28,53%	-37,95%	7,13%		60,52%	
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante dont subventions diverses	2 756 789,46 €	2 976 041,02 €	2 264 793,91 €	2 541 161,90 €	2 208 624,83 €	2 800 500,00 €	2 752 987,04 €	98,30%
	taux d'évolution par rapport à N-1	31,90%	7,95%	-23,90%	12,20%	-13,09%		24,65%	
Chapitre 66	Intérêts de la dette	614 207,18 €	586 915,19 €	508 220,70 €	446 881,49 €	401 421,91 €	402 700,00 €	369 120,34 €	91,66%
	taux d'évolution par rapport à N-1	-12,58%	-4,44%	-13,41%	-12,07%	-10,17%		-8,05%	
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	504 632,94 €	131 073,37 €	1 035 285,20 €	2 170 224,32 €	958 565,79 €	409 000,00 €	382 124,47 €	93,43%
	taux d'évolution par rapport à N-1	281,03%	-74,03%	689,85%	109,63%	-55,83%		-60,14%	
Chapitre 68	Dotations aux provisions	1 501 183,60 €	2 074 100,00 €	1 506 432,83 €	342 880,29 €	136 478,56 €			
	taux d'évolution par rapport à N-1	-48,39%	38,16%	-27,37%	-77,24%	-60,20%			
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		21 416 921,16 €	22 056 118,78 €	21 442 156,35 €	21 507 533,02 €	20 361 750,21 €	22 025 200,00 €	21 048 199,88 €	
Chapitre 042	Opération d'ordre entre sections	2 408 613,55 €	1 724 925,07 €	2 070 487,80 €	3 779 872,27 €	2 928 808,98 €	1 833 800,00 €	2 836 471,72 €	154,68%
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		2 408 613,55 €	1 724 925,07 €	2 070 487,80 €	3 779 872,27 €	2 928 808,98 €	1 833 800,00 €	2 836 471,72 €	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		23 825 534,71 €	23 781 043,85 €	23 512 644,15 €	25 287 405,29 €	23 290 559,19 €	23 859 000,00 €	23 884 671,60 €	100,11%

En italique : données provisoires - en attente du compte de gestion

II-6) ANALYSE DES DEPENSES ET DES RECETTES EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



II-6) ANALYSE DES DEPENSES ET DES RECETTES EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement 2023 s'élèvent à un montant total de 21 048 199,88 €, elles étaient de 20 361 750,21 € en 2022.

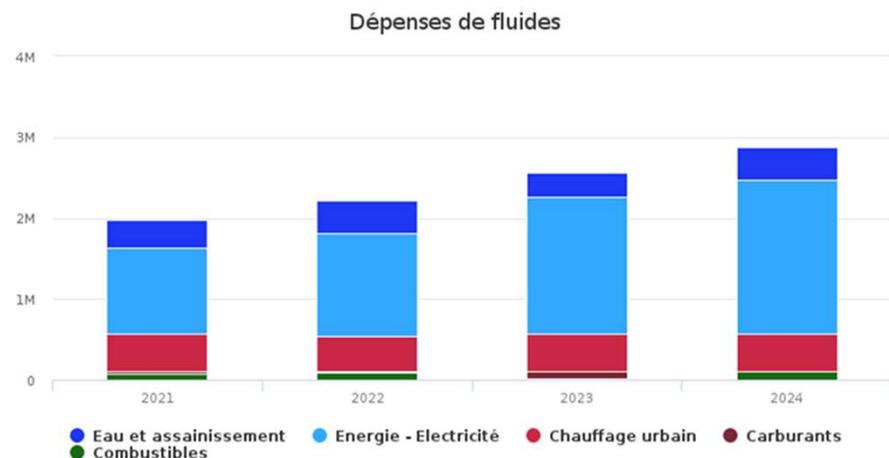
Certains postes ont connu une augmentation significative qui s'explique par des facteurs exogènes que la collectivité ne peut maîtriser :

- **Les charges à caractère général** s'élèvent à 6 148 063,66 € en 2023 soit une hausse de 13,16 % par rapport à 2022.

Une augmentation du coût de l'énergie ainsi qu'une augmentation générale due à l'inflation des matières premières et fournitures est essentiellement responsable de cette hausse.

➤ Impact des fluides sur le budget communal

Année	2021 CA	2022 CA	2023 CA	2024 BP	BP 2023 – B 2024 %
Eau et assainissement	341 384 €	417 287 €	299 959 €	400 000 €	33,35 %
Énergie – Électricité Chauffage urbain	1 524 856 €	1 695 210 €	2 147 727 €	2 370 000 €	10,35 %
Carburants - Combustibles	103 971 €	111 276 €	107 800 €	106 000 €	-1,67 %
Total dépenses de fluides	1 970 211 €	2 223 773 €	2 555 486 €	2 876 000 €	12,54 %
Évolution en %	-	12,87 %	-	12,54 %	-



II-6) ANALYSE DES DEPENSES ET DES RECETTES EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- **Les charges de personnel** s'élèvent à 11 307 453,37 € en 2023 soit une hausse de 1,24 % par rapport à 2022. Une hausse de la masse salariale malgré des départs non remplacés due à des décisions au niveau national. (revalorisation du point d'indice et du SMIC).

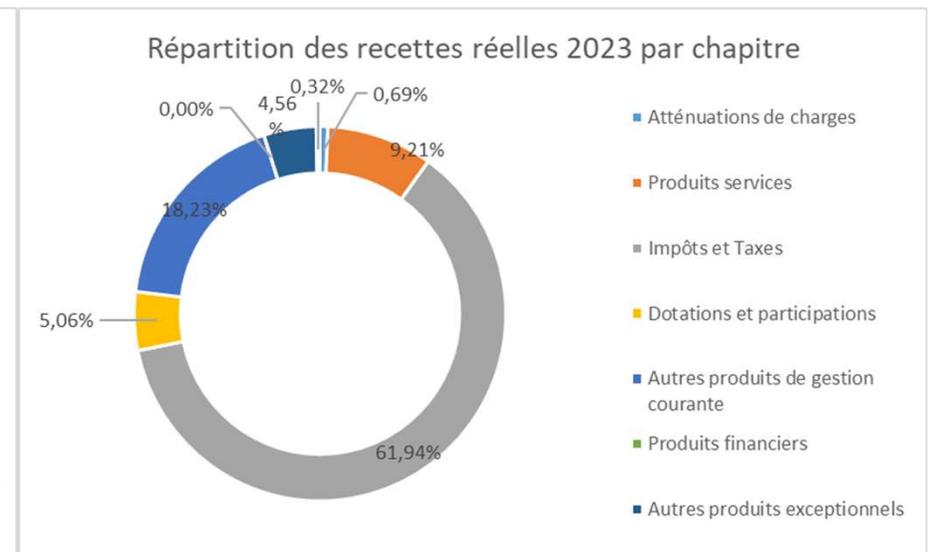
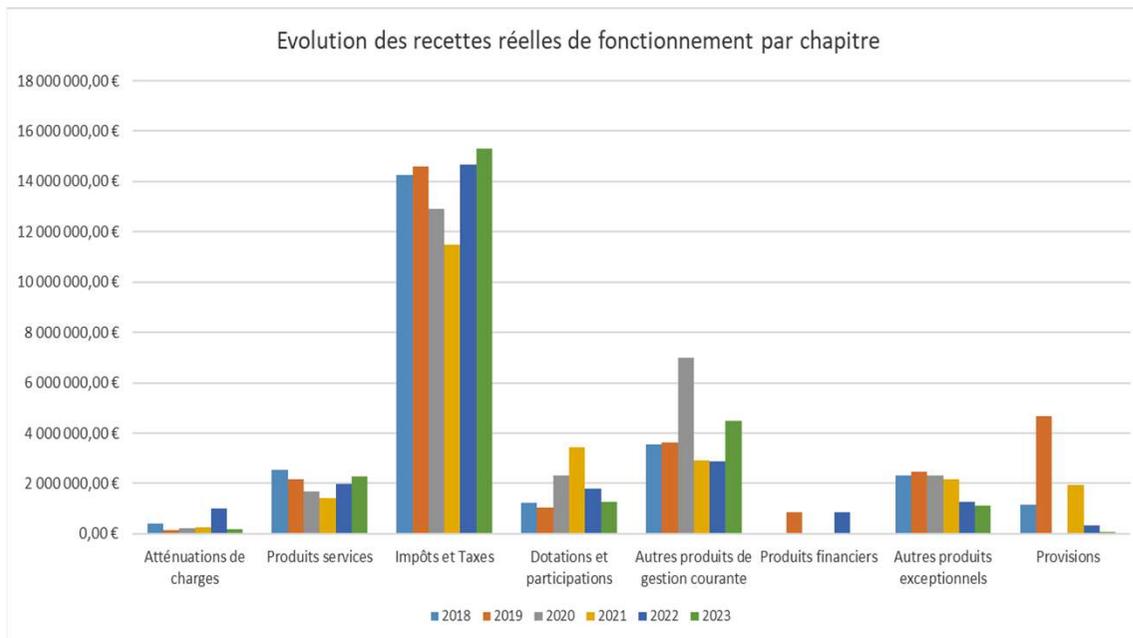
Les opérations d'ordre entre sections – chapitre 042 quant à elles peuvent varier d'une année sur l'autre, en fonction du montant des amortissements d'immobilisations mais aussi des différentes écritures de cessions des immobilisations. Ces dépenses ne donnent pas lieu à décaissement.

II-6) ANALYSE DES DEPENSES ET DES RECETTES EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement		2018	2019	2020	2021	2022	2023		
		Réalisations	Réalisations	Réalisations	Réalisations	Réalisations	Prévisions	Réalisations	% de Réalisations
Chapitre 013	Atténuations de charges	388 188,14 €	154 945,31 €	236 220,20 €	242 975,93 €	1 012 649,24 €	250 000,00 €	170 102,71 €	68,04%
	taux d'évolution par rapport à N-1	35,90%	-60,08%	52,45%	2,86%			-83,20%	
Chapitre 70	Produits services	2 543 621,14 €	2 177 188,97 €	1 696 140,95 €	1 425 474,05 €	1 960 397,49 €	1 801 200,00 €	2 273 627,11 €	126,23%
	taux d'évolution par rapport à N-1	-14,06%	-14,41%	-22,09%	-15,96%			15,98%	
Chapitre 73	Impôts et Taxes	14 270 760,96 €	14 602 473,75 €	12 905 066,22 €	11 485 311,86 €	14 674 795,90 €	14 690 800,00 €	15 291 625,70 €	104,09%
	taux d'évolution par rapport à N-1	-0,72%	2,32%	-11,62%	-11,00%			4,20%	
Chapitre 74	Dotations et participations	1 230 739,00 €	1 046 745,51 €	2 297 462,03 €	3 448 842,23 €	1 792 449,73 €	1 234 500,00 €	1 248 152,39 €	101,11%
	taux d'évolution par rapport à N-1	-2,88%	-14,95%	119,49%	50,12%			-30,37%	
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	3 566 941,26 €	3 642 915,34 €	6 981 749,49 €	2 909 419,80 €	2 893 547,32 €	4 418 000,00 €	4 501 027,44 €	101,88%
	taux d'évolution par rapport à N-1	27,17%	2,13%	91,65%	-58,33%			55,55%	
Chapitre 76	Produits financiers	125,95 €	857 346,23 €	19,68 €	99,85 €	857 347,77 €	120,00 €	198,69 €	165,58%
	taux d'évolution par rapport à N-1	0,53%							
Chapitre 77	Autres produits exceptionnels	2 296 470,38 €	2 455 029,93 €	2 307 789,69 €	2 182 395,76 €	1 253 665,21 €	37 100,00 €	1 125 591,48 €	3033,94%
	taux d'évolution par rapport à N-1	-33,42%	6,90%	-6,00%	-5,43%			-10,22%	
Chapitre 78	Provisions	1 168 979,77 €	4 691 999,52 €	0,00 €	1 924 897,49 €	316 175,05 €	78 000,00 €	78 029,90 €	100,04%
	taux d'évolution par rapport à N-1	-11,20%	301,38%	-100,00%				-75,32%	
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		25 465 826,60 €	29 628 644,56 €	26 424 448,26 €	23 619 416,97 €	24 761 027,71 €	22 509 720,00 €	24 688 355,42 €	
Chapitre 042	Opération d'ordre entre sections	132 780,80 €	142 973,15 €	188 894,72 €	122 409,02 €	155 119,41 €	125 285,00 €	176 144,27 €	140,59%
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		132 780,80 €	142 973,15 €	188 894,72 €	122 409,02 €	155 119,41 €	125 285,00 €	176 144,27 €	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		25 598 607,40 €	29 771 617,71 €	26 613 342,98 €	23 741 825,99 €	24 916 147,12 €	22 635 005,00 €	24 864 499,69 €	109,85%

En italique : données provisoires - en attente du compte de gestion

II-6) ANALYSE DES DEPENSES ET DES RECETTES EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



II-6) ANALYSE DES DEPENSES ET DES RECETTES EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent 24 688 355,42 €, elles étaient de 24 761 027,71 € en 2022.

Trois chapitres sont en baisse :

- Les remboursements sur rémunérations du personnel (chapitre 013) étaient exceptionnellement élevés en 2022. Cette augmentation était due à des régularisations de remboursements de 2017 à 2022.
- En 2022, le chapitre « Dotations et participations » comprenait la dotation de compensation des pertes de recettes mise en place par le Gouvernement. Ce dispositif n'a pas été reconduit en 2023. A noter toutefois un retour timide de la dotation forfaitaire de 25 390,00 €.
- La reprise des provisions est moins élevée car les provisions constituées sont moins importantes.

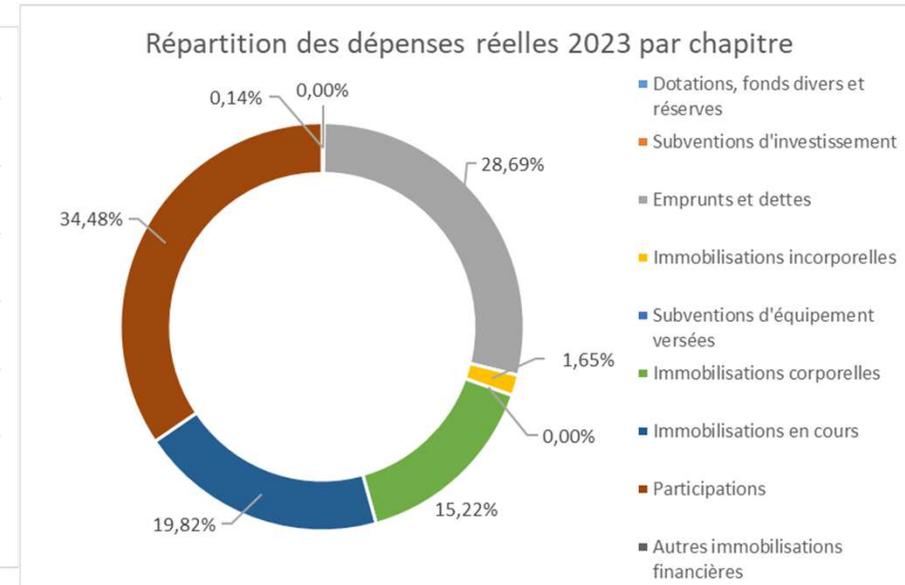
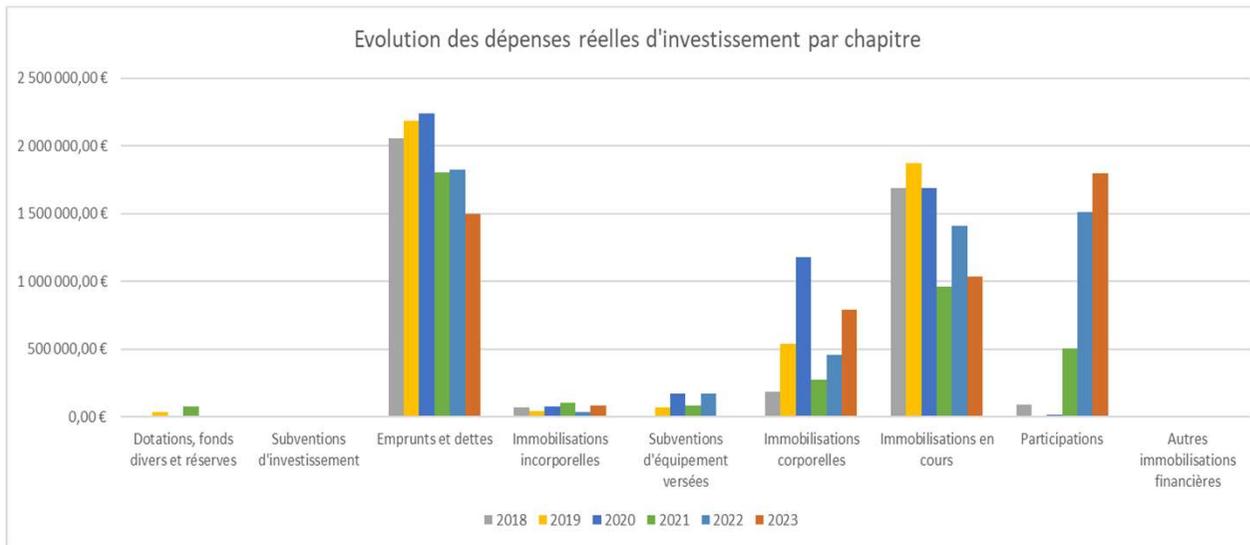
A l'inverse, les autres produits de gestion courante (chapitre 75) sont passés de 2 893 547,32 € en 2022 à 4 501 027,44 € en 2023.

Cette augmentation s'explique par un reversement d'excédents des régies de 1 000 000,00 € et un retour à la normale de la redevance promotion touristique, en baisse en 2022 suite à la fermeture du Casino lors de la crise sanitaire.

II-6) ANALYSE DES DEPENSES ET DES RECETTES EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'Investissement		2018	2019	2020	2021	2022	2023		
		Réalisations	Réalisations	Réalisations	Réalisations	Réalisations	Prévisions	Réalisations	% de Réalisations
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves		39 480,94 €		76 018,90 €		7 600,00 €	7 497,01 €	98,64%
	taux d'évolution par rapport à N-1								
Chapitre 13	Subventions d'investissement	6 000,00 €							
	taux d'évolution par rapport à N-1								
Chapitre 16	Emprunts et dettes	2 054 807,91 €	2 183 340,30 €	2 242 785,12 €	1 804 922,60 €	1 825 491,66 €	1 582 500,00 €	1 497 418,84 €	94,62%
	taux d'évolution par rapport à N-1	-18,87%	6,26%	2,72%	-19,52%	1,14%		-17,97%	
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	69 165,03 €	45 279,11 €	74 946,01 €	102 043,46 €	36 032,90 €	149 921,05 €	85 938,70 €	57,32%
	taux d'évolution par rapport à N-1	-62,63%	-34,53%	65,52%	36,16%	-64,69%		138,50%	
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées		68 500,00 €	169 950,00 €	82 640,00 €	171 610,00 €	290 000,00 €		0,00%
	taux d'évolution par rapport à N-1			148,10%	-51,37%	107,66%		-100,00%	
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	185 263,43 €	539 602,17 €	1 181 193,00 €	272 561,26 €	460 132,19 €	1 348 497,81 €	794 507,08 €	58,92%
	taux d'évolution par rapport à N-1	-56,25%	191,26%	118,90%	-76,92%	68,82%		72,67%	
Chapitre 23	Immobilisations en cours	1 691 790,54 €	1 869 447,16 €	1 685 854,12 €	960 605,54 €	1 410 822,39 €	3 418 397,16 €	1 034 302,26 €	30,26%
	taux d'évolution par rapport à N-1	60,50%	10,50%	-9,82%	-43,02%	15,00%		-26,69%	
Chapitre 26	Participations	90 000,00 €		14 000,00 €	505 000,00 €	1 515 000,00 €	1 800 000,00 €	1 800 000,00 €	100,00%
	taux d'évolution par rapport à N-1				3507,14%	200,00%		18,81%	
Chapitre 27	Autres immobilisations financières								
	taux d'évolution par rapport à N-1								
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		4 097 026,91 €	4 745 649,68 €	5 368 728,25 €	3 803 791,76 €	5 419 089,14 €	8 596 916,02 €	5 219 663,89 €	
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	132 780,80 €	142 973,15 €	188 894,72 €	122 409,02 €	155 119,41 €	125 285,00 €	176 144,27 €	140,59%
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	304 247,09 €	382 845,52 €	374 382,02 €	1 183 831,92 €	535 058,11 €	122 100,00 €	86 750,86 €	71,05%
TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		437 027,89 €	525 818,67 €	563 276,74 €	1 306 240,94 €	690 177,52 €	247 385,00 €	262 895,13 €	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		4 534 054,80 €	5 271 468,35 €	5 932 004,99 €	5 110 032,70 €	6 109 266,66 €	8 844 301,02 €	5 482 559,02 €	

II-6) ANALYSE DES DEPENSES ET DES RECETTES EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



II-6) ANALYSE DES DEPENSES ET DES RECETTES EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement regroupent les dépenses d'équipement et le remboursement en capital des emprunts et autres dettes.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 5 219 663,89 €, elles étaient de 5 419 089,14 € en 2022.

Les acquisitions et travaux suivants ont été réalisés :

- Plusieurs chaudières fioul de l'école Jules Ferry ont été remplacées par des chaudières gaz
- Acquisition de plusieurs véhicules
- Pose d'une clôture au complexe piscine patinoire
- Réfection des corniches de l'église
- Travaux de voirie (chaussée et trottoir) rue de la ferme
- Reprise des couches de roulement de diverses rues à Amnéville et Malancourt
- Mise en conformité PMR de plusieurs passages piétons
- Requalification RD47, carrefour rue Général de Gaulle et plantation d'arbres
- ...

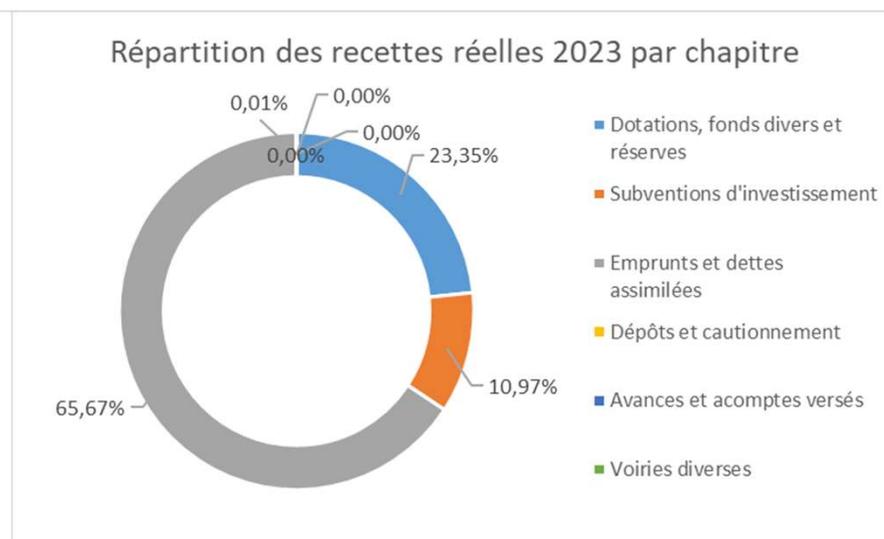
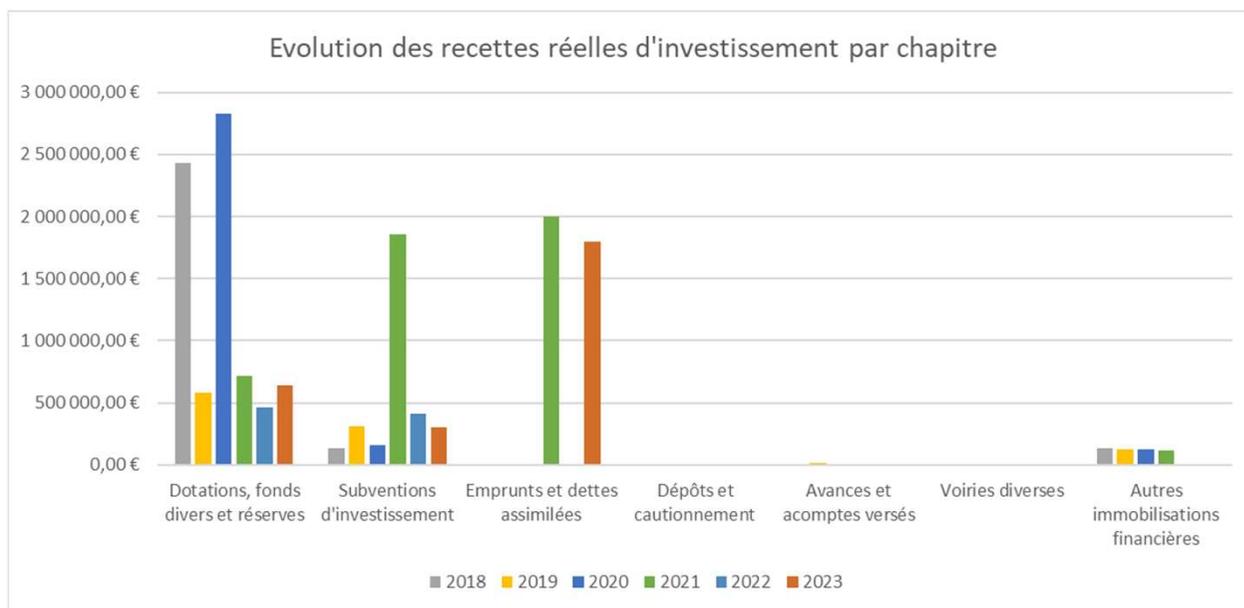
Les travaux de requalification de la salle Maurice Chevalier ont été intégralement engagés en 2023.

Le remboursement du capital de la dette – chapitre 16 a diminué de 328 000,00 € par rapport à 2022.

II-6) ANALYSE DES DEPENSES ET DES RECETTES EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Recettes d'Investissement		2018	2019	2020	2021	2022	2023		
		Réalisations	Réalisations	Réalisations	Réalisations	Réalisations	Prévisions	Réalisations	% de Réalisations
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	2 431 901,06 €	583 168,37 €	2 825 817,64 €	713 970,22 €	462 174,32 €	<i>485 000,00 €</i>	<i>640 217,77 €</i>	<i>132,00%</i>
	taux d'évolution par rapport à N-1	934,92%	-76,02%	384,56%	-74,73%	-35,27%		<i>38,52%</i>	
Chapitre 13	Subventions d'investissement	138 318,60 €	315 923,18 €	161 046,80 €	1 855 713,08 €	416 373,48 €	<i>450 990,00 €</i>	<i>300 704,92 €</i>	<i>66,68%</i>
	taux d'évolution par rapport à N-1	-67,48%	128,40%	-49,02%	1052,28%	-77,56%		<i>-27,78%</i>	
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées				2 000 000,00 €	4 010,84 €	<i>3 798 000,00 €</i>	<i>1 800 650,00 €</i>	<i>47,41%</i>
	taux d'évolution par rapport à N-1								
Chapitre 165	Dépôts et cautionnement	58,56 €	9 500,00 €	710,19 €	1 155,00 €				
	taux d'évolution par rapport à N-1	-58,17%	16122,68%	-92,52%	62,63%				
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées								
	taux d'évolution par rapport à N-1								
Chapitre 21	Avances et acomptes versés		18 140,52 €						
	taux d'évolution par rapport à N-1								
Chapitre 23	Voiries diverses		5 000,00 €						
	taux d'évolution par rapport à N-1								
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	135 000,00 €	125 000,00 €	125 000,00 €	118 367,75 €			<i>350,00 €</i>	
	taux d'évolution par rapport à N-1	-38,55%	-7,41%	0,00%	-5,31%				
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		2 705 278,22 €	1 056 732,07 €	3 112 574,63 €	4 689 206,05 €	882 558,64 €	<i>4 733 990,00 €</i>	<i>2 741 922,69 €</i>	
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	2 408 613,55 €	1 724 925,07 €	2 070 487,80 €	3 779 872,27 €	2 928 808,98 €	<i>1 833 800,00 €</i>	<i>2 836 471,72 €</i>	<i>154,68%</i>
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	304 247,09 €	382 845,52 €	374 382,02 €	1 183 831,92 €	535 058,11 €	<i>122 100,00 €</i>	<i>86 750,86 €</i>	<i>71,05%</i>
TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		2 712 860,64 €	2 107 770,59 €	2 444 869,82 €	4 963 704,19 €	3 463 867,09 €	<i>1 955 900,00 €</i>	<i>2 923 222,58 €</i>	
TOTAL		5 418 138,86 €	3 164 502,66 €	5 557 444,45 €	9 652 910,24 €	4 346 425,73 €	<i>6 689 890,00 €</i>	<i>5 665 145,27 €</i>	

II-6) ANALYSE DES DEPENSES ET DES RECETTES EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT



II-6) ANALYSE DES DEPENSES ET DES RECETTES EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement sont principalement constituées de l'autofinancement, des dotations tels que le FCTVA, des subventions versées et des nouveaux emprunts réalisés.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 2 741 922,69 €, elles étaient de 882 558,64 € en 2022.

En 2023, ces recettes proviennent principalement de la taxe d'aménagement, du FCTVA, des subventions et d'un emprunt.

II-7) RESULTATS PROVISOIRES DE L'EXERCICE 2023

<i>BUDGET GENERAL 2023</i>		<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>TOTAL DES SECTIONS</i>
Résultats de l'exercice	<i>Recettes</i>	5 665 145,27	24 864 499,69	30 529 644,96
	<i>Dépenses</i>	5 482 559,02	23 884 671,60	29 367 230,62
	<i>Solde</i>	182 586,25	979 828,09	1 162 414,34
Reports N-1		-522 727,95	4 101 552,97	3 578 825,02
Résultats de clôture de l'exercice (avec reports n-1)		-340 141,70	5 081 381,06	4 741 239,36
Restes à réaliser au 31/12/2023	<i>Recettes</i>	2 117 899,00		2 117 899,00
	<i>Dépenses</i>	3 159 407,76		3 159 407,76
	<i>Solde</i>	-1 041 508,76		-1 041 508,76
Resultats cumulés 2023 avec RAR		-1 381 650,46	5 081 381,06	3 699 730,60

III – GESTION DE LA DETTE COMMUNALE

III-1) STRUCTURE DE LA DETTE COMMUNALE

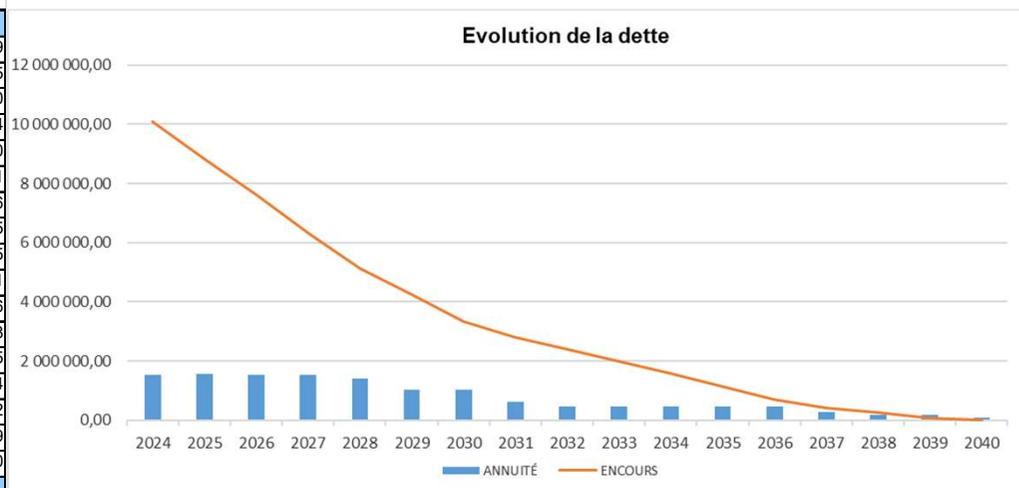
En 2023, 1 865 931,55 € ont été payés au cours de l'année au titre des emprunts, 1 495 345,53 € en capital et 370 586,02 € en intérêts.

Au 1^{er} janvier 2024, la dette de la Ville se compose de 9 emprunts à taux fixe.

Un dixième prêt également à taux fixe de 2 000 000,00 €, souscrit en 2023 auprès de la Banque Postale pour les travaux de la Salle Maurice Chevalier, n'a pas encore été mobilisé. Celui-ci commencera à s'amortir au plus tard à compter du 1^{er} juillet 2025.

Le capital restant dû (CRD) est de 11 284 276,60 € au 01/01/2024, ce qui représente une dette par habitant de 1 050,78 € (10 739 habitants selon population Insee au 1^{er} janvier 2023 – fiche DGF 2023). Ce CRD comprend l'emprunt souscrit auprès de la Banque Postale de 2 000 000,00 € évoqué ci-dessus.

EVOLUTION DE LA DETTE				
ANNÉE	CAPITAL	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
2024	1 200 219,71	323 303,04	1 523 522,75	10 084 056,89
2025	1 244 675,74	312 927,11	1 557 602,85	8 839 381,15
2026	1 230 679,35	301 131,89	1 531 811,24	7 608 701,80
2027	1 277 369,66	249 440,96	1 526 810,62	6 331 332,14
2028	1 194 660,14	198 280,77	1 392 940,91	5 136 672,00
2029	884 620,09	151 359,30	1 035 979,39	4 252 051,91
2030	920 056,95	117 199,42	1 037 256,37	3 331 994,96
2031	530 347,11	86 554,72	616 901,83	2 801 647,85
2032	401 506,90	74 979,50	476 486,40	2 400 140,95
2033	411 713,14	64 773,26	476 486,40	1 988 427,81
2034	422 223,45	54 262,95	476 486,40	1 566 204,36
2035	433 048,18	43 438,22	476 486,40	1 133 156,18
2036	444 198,03	32 288,37	476 486,40	688 958,15
2037	267 359,51	21 507,12	288 866,63	421 598,64
2038	163 610,62	14 466,26	178 076,88	257 988,02
2039	170 270,73	7 806,15	178 076,88	87 717,29
2040	87 717,29	1 321,15	89 038,44	0,00
TOTAL GENERAL	11 284 276,60	2 055 040,19	13 339 316,79	



III-2) ANALYSE DE LA DETTE COMMUNALE

Niveau d'endettement (hors autres dettes et dette garantie)

Niveau d'endettement	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Encours de la dette	14 466 000,00	12 444 000,00	10 354 000,00	10 692 670,00	10 779 622,11	11 284 276,60
Produits de fonctionnement (recettes réelles hors produits de cession compte 775)	24 556 254,11	27 863 568,01	25 155 616,06	21 516 381,66	23 582 847,39	23 641 135,42
Niveau d'endettement	58,91%	44,66%	41,16%	49,70%	45,71%	47,73%

Le niveau d'endettement, qui s'apprécie par un calcul entre l'encours de la dette et les recettes réelles de fonctionnement (hors cessions), mesure la charge de la dette de la collectivité. Pour mémoire, au 31 décembre 2014, l'encours de la dette était de 24 030 289,21 € et les produits de fonctionnement de 22 458 873,17 € soit un niveau d'endettement de 107 %.

Taux de charge de la dette (hors autres dettes et dette garantie)

Taux de charge de la dette	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Annuités de la dette (dont perte de change)	2 550 485,04	2 597 041,10	2 580 289,67	2 081 859,78	2 106 159,28	1 854 157,11
Produits de fonctionnement (recettes réelles hors produits de cession compte 775)	24 556 254,11	27 863 568,01	25 155 616,06	21 516 381,66	23 582 847,39	23 641 135,42
Taux de charge	10,39%	9,32%	10,26%	9,68%	8,93%	7,84%

Le taux de charge au 31/12/2023 est de 7,84 %. Il mesure le ratio entre l'annuité (capital + intérêts) et les produits de fonctionnement (hors produits de cession). Cela signifie que 7,84 % des recettes réelles de fonctionnement de la commune ont servi au seul remboursement des emprunts contractés.

III-2) ANALYSE DE LA DETTE COMMUNALE

Capacité de désendettement

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Encours de la dette	14 466 000,00	12 444 000,00	10 354 000,00	10 692 670,00	10 779 622,11	11 284 276,60
Epargne brute	3 484 881,68	4 773 898,34	5 991 770,52	-1 566 042,87	3 041 400,69	2 514 905,64
Capacité de désendettement (en années)	4,15	2,61	1,73	- 6,83	3,54	4,49

La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière qui mesure le rapport entre l'épargne et la dette. Il permet de déterminer le nombre d'années théoriques nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute.

Au 31 décembre 2023, il faudrait à la collectivité moins de 5 ans pour rembourser la totalité de sa dette.

Un premier seuil d'alerte est fixé à 12 ans et le seuil limite est fixé à 15 ans, soit la durée de vie moyenne estimée des équipements publics et des emprunts permettant de les financer.

Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'une commune française se situerait aux alentours de 5,5 années en 2022 (DGCL – données DGFIP).

III-3) LES LIGNES DE TRESORERIE

En 2023, les frais payés pour les lignes de trésorerie se sont élevés à 3 453,20 €.

- La ligne de trésorerie de 1 000 000,00 € mise à disposition de la Ville par le Crédit Agricole le 24/03/2022 a pris fin le 24/03/2023.
- La ligne de trésorerie de 1 000 000,00 € mise à disposition de la Ville par la Caisse d'Epargne le 20/01/2023 a pris fin le 19/01/2024.

La Ville n'a donc plus de ligne de trésorerie en cours actuellement.

III-4) LES AUTRES DETTES

➤ **Les autres dettes:**

Les autres dettes sont issues d'engagements pris auprès d'autres organismes que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt.

En 2024, le montant payé au titre des autres dettes sera de 24 377,89 €. Il s'agit de la dernière échéance.

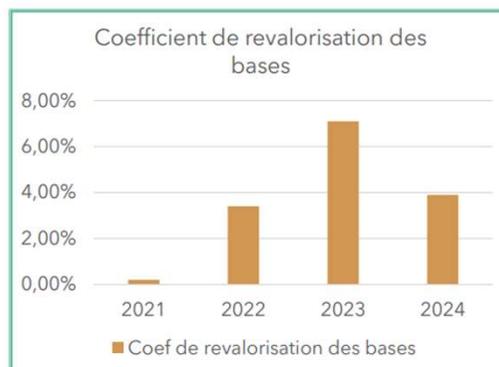
LIBELLES	Montant Initial de la dette	Dépenses sur exercice 2023	Dettes restant au 31/12/2023	Dettes à rembourser en 2024
MOD Réseau de chaleur Durée 6 ans - à partir de 2019	146 267,24 €	24 377,87 €	24 377,89 €	24 377,89 €
TOTAL				24 377,89 €

IV – FISCALITE

IV-1) LA FISCALITE DIRECTE

➤ La fiscalité ménages

Calée sur une évolution des prix constatée entre novembre 2022 et 2023, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives sera de + 3,9 % en 2024 après 7,1 % en 2023.



Les taux communaux resteront inchangés en 2024, les recettes attendues sont les suivantes :

La fiscalité directe

Taxe	Taux	2021		2022		2023		2024*	
		Bases réelles	Produits perçu	Bases réelles	Produits perçu	Bases réelles	Produits perçu	Bases prévisionnelles	Produits attendus
TH	21,30	260 119	55 405	232 575	49 538	452 880	96 463	470 542	100 226
FB	29,30	13 279 926	3 888 636	13 690 724	4 009 307	14 599 672	4 275 512	15 169 059	4 444 534
FNB	81,25	44 548	36 195	58 378	47 432	57 254	46 519	59 487	48 333
Coefficient correcteur			665 986		687 738		734 540		807 133
TOTAL		13 584 593	4 646 222	13 981 677	4 794 015	15 109 806	5 153 034	15 699 088	5 300 000

* ces données sont des estimations et peuvent être amenées à changer lors de la réception des notifications

IV-1) LA FISCALITE DIRECTE

➤ Les allocations compensatrices

L'Etat verse aux collectivités des allocations compensant en totalité ou en partie les pertes de recettes fiscales consécutives à certaines exonérations décidées par le législateur. Les exonérations votées par le Conseil Municipal ne sont pas compensées.

Depuis 2021, en plus de la taxe foncière du Département, les communes perçoivent les allocations compensatrices correspondantes.

Taxe	2021	2022	2023	2024*
TH				
TFB + TFNB	452 734,00	473 963,00	512 594,00	532 585,00
TOTAL	452 734,00	473 963,00	512 594,00	532 585,00

* ces données sont des estimations et peuvent être amenées à changer lors de la réception des noti

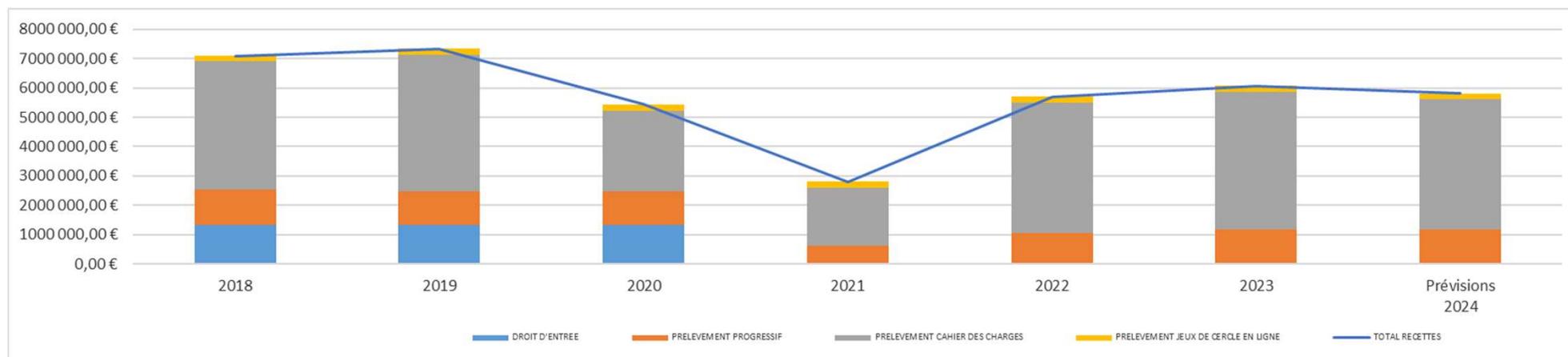
IV-2) LA FISCALITE DES CASINOS

CASINO : DROIT D'ENTREE ET PRELEVEMENT SUR LES PRODUITS DES JEUX (Selon exercice communal)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Prévisions 2024
DROIT D'ENTREE	1 349 297,02 €	1 349 297,02 €	1 349 297,03 €				
PRELEVEMENT PROGRESSIF	1 175 265,00 €	1 127 968,00 €	1 128 759,00 €	615 853,00 €	1 072 577,00 €	1 171 604,16 €	1 200 000,00 €
PRELEVEMENT CAHIER DES CHARGES	4 379 254,00 €	4 639 377,00 €	2 740 636,00 €	1 972 463,00 €	4 434 246,00 €	4 691 904,00 €	4 400 000,00 €
PRELEVEMENT JEUX DE CERCLE EN LIGNE	188 610,49 €	213 485,96 €	217 835,63 €	219 505,46 €	190 533,26 €	206 899,67 €	200 000,00 €
PRELEVEMENT A EMPLOYER							
TOTAL RECETTES	7 092 426,51 €	7 330 127,98 €	5 436 527,66 €	2 807 821,46 €	5 697 356,26 €	6 070 407,83 €	5 800 000,00 €
Evolution en pourcentage	2,02%	3,35%	-25,83%	-48,35%	102,91%	6,55%	-4,45%

En 2023, les recettes du Casino se sont élevées à 6 070 407,83 € soit 2 889 534,80 € de plus qu'en 2021 alors que les prévisions étaient de 5 250 000,00 €.

Les prévisions 2024 sont estimées à 5 800 000,00 €.



IV-3) LA FISCALITE INDIRECTE

La Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) a été instaurée sur le territoire intercommunal à partir du 1^{er} janvier 2017. Depuis, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle (CCPOM) perçoit à la place de la commune :

- La cotisation foncière des entreprises en intégralité
- La totalité de la part communale de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
- La totalité de la part communale des fractions d'IFER
- La TASCOM en intégralité
- La taxe additionnelle à la TFPNB
- Des taux additionnels à la TH et aux taxes foncières.

En contrepartie, une attribution de compensation est versée par la CCPOM à la commune en tenant compte des transferts de charges opérés, calculé par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Il s'agit là du principal flux financier entre la commune et la CCPOM.

Attribution de compensation	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Prévisionnel 2024
	2 523 067,00 €	2 292 908,00 €	2 272 791,57 €	2 369 041,94 €	2 390 431,92 €	2 427 689,92 €	2 427 000,00 €

Parmi les charges transférées se trouve la compétence « Emploi ». La commune met à disposition la totalité des moyens matériels et humains dont elle dispose. En contrepartie, la CCPOM verse à la commune une participation financière correspondant à la totalité des salaires (charges comprises) versés aux agents affectés au service emploi.

Personnel "Emploi"	2019	2020	2021	2022	2023	Prévisionnel 2024
	115 484,62 €	118 253,29 €	97 725,01 €	76 575,63 €	27 134,33 €	- €

L'agent communal mis à disposition a été intégré aux effectifs de la CCPOM courant 2023. Il n'y aura donc plus de remboursement en 2024.

IV-3) LA FISCALITE INDIRECTE

L'attribution de compensation dérogatoire d'investissement, qui concerne les travaux réalisés par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Orne (SIAVO) auquel la CCPOM a transféré sa compétence assainissement (y compris la compétence eaux pluviales) s'élèvera à 289 970,00 €.

Attribution de compensation dérogatoire d'investissement	2018			2019	2020	2021	2022	2023
	Montant prévisionnel des travaux	Montant réel des travaux	Ecart entre montant prévisionnel	Montant prévisionnel	Part variable	Part variable	Part variable	Part variable
	68 500,00 €	48 954,20 €	19 545,80 €	169 950,00 €	82 640,00 €	171 610,00 €	289 970,00 €	131 100,00 €

De plus, suite à la mise en place de la FPU, la CCPOM s'est engagée à élaborer un Pacte Financier et Fiscal.

Ce pacte est un outil de gestion territoriale permettant la mise en commun de moyens financiers et fiscaux. Il vise à obtenir l'accord global entre les communes et la CCPOM dans le but d'optimiser les ressources du bloc communal à moyen terme.

Le pacte financier et fiscal permet :

- Une connaissance des ressources financières et fiscales du territoire.
- Une optimisation financière et fiscale sur le territoire en minimisant l'impact sur le contribuable
- L'identification des leviers mobilisables permettant une planification des projets d'investissements
- De corriger les inégalités de territoire par la mise en place de mécanismes de péréquation.

A travers ce pacte a été instaurée la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC). Ce versement au profit des communes est une péréquation au sein de l'intercommunalité afin de lutter contre la fracture territoriale.

Le dispositif repose ainsi, par principe, sur la solidarité. Le régime de cette dotation a été profondément modifié par la loi de finances 2020, des nouveaux critères étant pris en compte dans la détermination du montant.

Dotation de Solidarité Communautaire	2018 perçue en 2019	2019 perçue en 2020	2020	2021	2022	2023	Prévisionnel 2024
	30 070,00 €	19 536,00 €	28 749,00 €	45 390,00 €	42 632,00 €	45 314,00 €	45 000,00 €

IV-3) LA FISCALITE INDIRECTE

➤ Le Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC)

FPIC	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Prévisionnel 2024
Reversement	101 137,00 €	99 613,00 €	105 106,00 €	109 242,00 €	109 499,00 €	103 151,00 €	100 000,00 €
Prélèvement	23 961,00 €	37 496,00 €	4 332,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Total	77 176,00 €	62 117,00 €	100 774,00 €	109 242,00 €	109 499,00 €	103 151,00 €	100 000,00 €

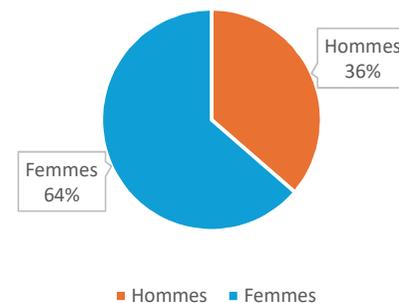
V – GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

V-1) STRUCTURE DES EFFECTIFS PAR FILIERES ET PAR CATEGORIES AU 31/12/2023

REPARTITION PAR CATEGORIE

CATEGORIE	Titulaires	Non titulaires	TOTAL
A dont	8	0	8
Hommes	3		3
Femmes	5	0	5
B dont	28	19	47
Hommes	8	14	22
Femmes	20	5	25
C dont	174	74	248
Hommes	80	5	85
Femmes	94	69	163
TOTAL dont	210	93	303
Hommes	91	19	110
Femmes	119	74	193

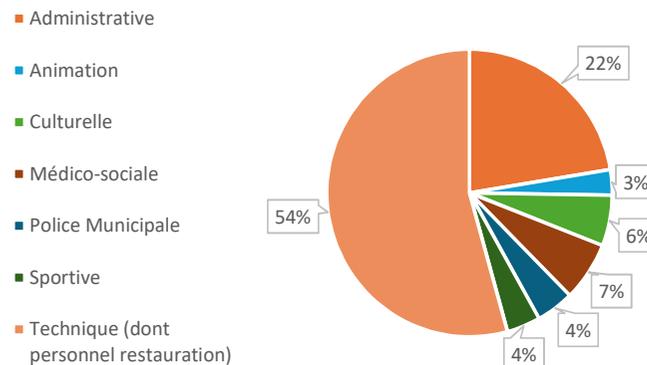
Répartition Hommes - Femmes au 31/12/2023



REPARTITION PAR FILIERES

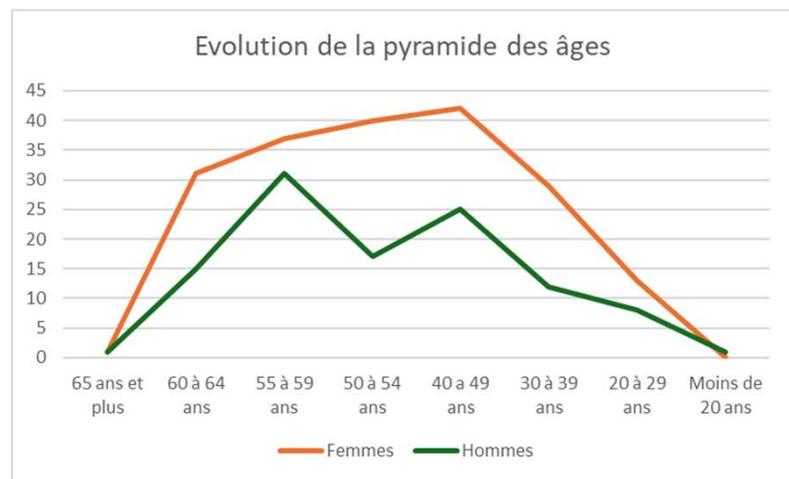
CATEGORIE	Titulaires	Non titulaires	TOTAL	Hommes	Femmes
Administrative	47	1	48	5	43
Animation	6	42	48	2	46
Culturelle	12	15	27	11	16
Médico-sociale	14	0	14	0	14
Police Municipale	9	0	9	4	5
Sportive	8	3	11	7	4
Technique (dont personnel restauration)	114	32	146	81	65
TOTAL	210	93	303	110	193

Répartition par filières au 31/12/2023



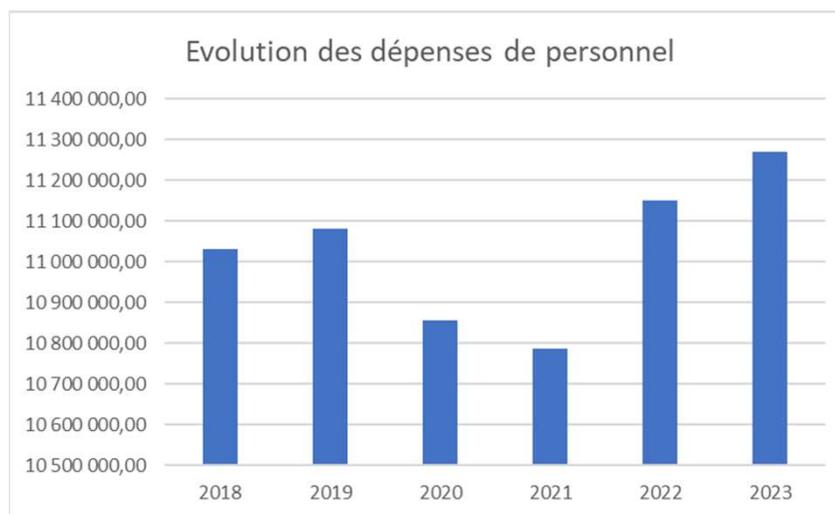
V-2) PYRAMIDES DES AGES AU 31/12/2023

PERSONNEL : PYRAMIDE DES AGES					
	Femmes titulaires	Femmes non- titulaires	Âges	Hommes titulaires	Hommes non- titulaires
	1	0	65 ans et plus	1	0
	21	10	60 à 64 ans	13	2
	26	11	55 à 59 ans	29	2
	28	12	50 à 54 ans	16	1
	26	16	40 a 49 ans	21	4
	17	12	30 à 39 ans	8	4
	0	13	20 à 29 ans	3	5
	0	0	Moins de 20 ans	0	1
Total	119	74		91	19
	193			110	
	303				



V-3) DEPENSES DE PERSONNEL

Statut	Traitement de base	NBI	Indemnité de résidence	SFT	Primes	Indemnités	Heures compl. Et suppl.	Contributions patronales dont participation mutuelle	TOTAL
TITULAIRES	4 738 089,04	48 692,20	48 642,93	38 803,63	383 506,03	843 884,33	81 603,68	2 683 876,56	8 867 098,40
NON TITULAIRES	1 275 366,09	0,00	11 030,27	12 749,19	83 887,21	91 371,85	127 962,43	625 271,35	2 227 638,39
APPRENTIS	10 646,06	0,00	0,00	0,00	0,00	2 787,28	0,00	126,51	13 559,85
VACATAIRES	104 600,64	0,00	0,00	0,00	0,00	1 974,98	0,00	43 052,10	149 627,72
AUTRES	10 331,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 102,89	11 434,65
TOTAL 2023	6 139 033,59	48 692,20	59 673,20	51 552,82	467 393,24	940 018,44	209 566,11	3 353 429,41	11 269 359,01
TOTAL 2022 - pour mémoire	5 969 925,17	48 706,02	58 394,16	53 175,16	465 373,51	976 084,36	241 015,33	3 338 019,94	11 150 693,65
TOTAL 2021 - pour mémoire	5 765 478,66	50 348,18	56 383,80	58 090,39	438 904,08	988 492,44	214 650,22	3 216 101,01	10 788 448,78
TOTAL 2020 - pour mémoire	5 793 379,41	47 957,14	57 194,81	60 491,36	457 127,60	1 017 731,12	186 358,51	3 237 253,50	10 857 493,45
TOTAL 2019 - pour mémoire	5 945 705,31	51 197,92	57 928,53	67 575,67	469 622,41	990 125,09	207 817,30	3 291 205,19	11 081 177,42
TOTAL 2018 - pour mémoire	5 920 378,08	46 131,96	56 992,56	68 922,05	519 017,21	893 752,94	215 198,71	3 311 772,89	11 032 166,40



V-4) PRINCIPALES MESURES CONCERNANT LE PERSONNEL COMMUNAL AU 1^{ER} JANVIER 2024

Le budget prévisionnel de la masse salariale au regard de l'exercice 2023 prend en compte des mesures réglementaires exogènes qui sont de plusieurs ordres.

➤ Les mesures de 2023 qui ont un effet report sur 2024

- **Revalorisation du point d'indice** : +1,5% au 1^{er} juillet 2023
- **Revalorisation des grilles indiciaires**: la revalorisation des bas salaires par la refonte des grilles indiciaires au 1^{er} juillet 2023
- **Revalorisation du SMIC**: La hausse du SMIC au 1^{er} mai 2023 et la revalorisation de l'indice majoré minimum

➤ Les mesures de 2024

- Attribution de 5 points d'indices supplémentaires à tous les fonctionnaires et contractuels au 1^{er} janvier 2024
- Revalorisation du SMIC au 1^{er} janvier 2024
- Le GVT (Glissement- Vieillesse-Technicité) qui comprend les avancements de grades et promotions internes
- Une hausse de la cotisation CNRACL de 1 point
- La GIPA qui permet d'apporter un complément de rémunération aux agents dont la rémunération n'a pas évolué à la même cadence que l'évolution des prix à la consommation en cumul sur 4 ans. Pour l'année 2023, un taux d'inflation exceptionnel de 8,19% a été appliqué à la GIPA. Toutefois, pour 2024, compte des nouvelles revalorisations du point et des indices majorés, le coût de la GIPA 2024 devrait être moindre.
- Des dépenses exceptionnelles liées aux élections européennes et aux événements sportifs (Jeux Olympiques et Tour de France féminin)

V-5) EVOLUTION DES EFFECTIFS

➤ Evolution des effectifs et des dépenses de personnel en 2023:

Tout au long de l'année 2023, les mouvements de personnel se déclinent comme suit :

- **134 recrutements** dont :
 - 31 postes permanents
 - 35 postes non permanents (remplacements de courte durée...)
 - 8 titulaires
 - 60 vacataires
- **62 départs** (fins de contrat, départs à la retraite, démissions, mutations, licenciement).

➤ Evolution prévisionnelle des effectifs en 2024 :

Pour 2024, 7 agents ont fait valoir leur droit à la retraite.

1 recrutement est lancé pour la police municipale : 1 policier municipal.

1 recrutement est lancé pour la médiathèque : 1 adjoint du patrimoine

1 recrutement est lancé pour la piscine-patinoire : 1 MNS

1 recrutement est en cours pour le service enfance : 1 adjoint à la responsable de service

Entre 2024 et 2026, 35 agents auront atteint 62 ans et plus, ils pourront donc faire valoir leur droit à la retraite. Néanmoins, la réforme des retraites a un impact sur l'allongement de la carrière et les départs prévus.

VI - ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Les prévisions 2024 sont susceptibles d'être modifiées jusqu'au vote du budget.

VI - ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Sur la base des prévisions de recettes contraintes et dans un contexte de forte inflation, compte tenu de l'impact de la crise énergétique sur la section de fonctionnement, le budget primitif 2024 sera établi à partir des priorités suivantes, avec un objectif principal et primordial : terminer l'exercice 2024 excédentaire pour conserver de l'autofinancement.

➤ Dépenses de fonctionnement :

Dépenses de Fonctionnement		2023		2024
		Prévisions BP + DM	Réalisations provisoires	Prévisionnel
Chapitre 011	Charges à caractère général	6 623 000,00 €	6 148 063,66 €	6 610 012,53 €
Chapitre 012	Charges de personnel	11 700 000,00 €	11 307 453,37 €	11 700 000,00 €
Chapitre 014	Atténuations de produits	90 000,00 €	88 451,00 €	100 000,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante dont subventions diverses	2 800 500,00 €	2 752 987,04 €	3 064 000,00 €
Chapitre 66	Intérêts de la dette	402 700,00 €	369 120,34 €	321 800,00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	409 000,00 €	382 124,47 €	84 000,00 €
Chapitre 68	Dotations aux provisions			19 400,00 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	199 819,00 €		
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		22 225 019,00 €	21 048 199,88 €	21 899 212,53 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	2 677 738,97 €		2 539 803,07 €
Chapitre 042	Opération d'ordre entre sections	1 833 800,00 €	2 836 471,72 €	1 885 600,00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		4 511 538,97 €	2 836 471,72 €	4 425 403,07 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		26 736 557,97 €	23 884 671,60 €	26 324 615,60 €

A noter : Dans cet état, le budget 2024 est présenté selon la norme M14. Le budget primitif sera quant à lui voté selon la norme M57. La majorité des dépenses du chapitre 67 seront alors transférées dans le chapitre 65. Par ailleurs, les prévisions 2024 pourront encore évoluer d'ici le vote du budget.

VI - ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

- Les charges à caractère général (chapitre 011) regroupent les achats courants, les services extérieurs et les impôts et taxes. Les prévisions intègrent la fin progressive du bouclier tarifaire sur l'électricité et les augmentations liées à l'inflation.
- Les charges de personnel (chapitre 012) tiennent compte de la variation des effectifs, des hausses obligatoires de taux et cotisations et des décisions de l'Etat.
- Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) regroupent les contributions obligatoires, les subventions au CCAS et aux associations, les logiciels hébergés, les indemnités et cotisations des élus. Les prévisions sont en hausse car elles incluent l'abonnement à un antivirus payant, la participation au SDIS qui a augmenté de 22 000,00 €, la participation financière au Tour de France féminin...

Afin de limiter au maximum ces hausses, les mesures mises en place en 2023 ont été prolongées :

- La coupure de l'éclairage public la nuit;
- La diminution du chauffage à 19°C dans les bâtiments communaux;
- La coupure de l'eau chaude sanitaire lorsqu'elle n'est pas indispensable;
- La diminution de l'épaisseur de la glace à la patinoire, la coupure des compresseurs et des pompes, la diminution de la consommation d'eau dans le respect des réglementations en vigueur;
- La fermeture de la patinoire sur la période estivale.

A noter : en M14, il est possible de voter des crédits pour dépenses imprévues pouvant être virés du chapitre dépenses imprévues aux autres chapitres en cas d'insuffisance de crédits.

En M57, ce dispositif est remplacé par la possibilité pour l'exécutif de décider de virement de crédits de chapitre à chapitre à hauteur d'un plafond fixé par l'assemblée délibérante au plus à 7,5% des dépenses réelles conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT.

VI - ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

➤ Recettes de fonctionnement :

Recettes de fonctionnement		2023		2024
		Prévisions BP + DM	Réalisations provisoires	Prévisionnel
Chapitre 013	Atténuations de charges	250 000,00 €	170 102,71 €	100 000,00 €
Chapitre 70	Produits services	1 801 200,00 €	2 273 627,11 €	1 870 700,00 €
Chapitre 73	Impôts et Taxes	14 690 800,00 €	15 291 625,70 €	15 026 200,00 €
Chapitre 74	Dotations et participations	1 234 500,00 €	1 248 152,39 €	1 215 000,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	4 418 000,00 €	4 501 027,44 €	4 249 000,00 €
Chapitre 76	Produits financiers	120,00 €	198,69 €	200,00 €
Chapitre 77	Autres produits exceptionnels	37 100,00 €	1 125 591,48 €	25 000,00 €
Chapitre 78	Provisions	78 000,00 €	78 029,90 €	23 500,00 €
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		22 509 720,00 €	24 688 355,42 €	22 509 600,00 €
Chapitre 042	Opération d'ordre entre sections	125 285,00 €	176 144,27 €	115 285,00 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		125 285,00 €	176 144,27 €	115 285,00 €
Résultat reporté ou anticipé		4 101 552,97 €		3 699 730,60 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		26 736 557,97 €	24 864 499,69 €	26 324 615,60 €

A noter : Dans cet état, le budget 2024 est présenté selon la norme M14. Le budget primitif sera quant à lui voté selon la norme M57. La majorité des dépenses du chapitre 77 seront alors transférées dans le chapitre 75. Par ailleurs, les prévisions 2024 pourront encore évoluer d'ici le vote du budget.

- Les atténuations de charges (chapitre 013) vont diminuer car la ville s'auto-assure désormais sur certains arrêts.
- L'excédent reversé des régies devrait être inférieur à 2023.
- Les bases de la fiscalité ménages seront en hausse de 3,9%, les taux resteront inchangés.
- Le résultat reporté est en baisse par rapport à 2023.

VI - ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

De nombreux investissements seront inscrits au BP 2024 et prévus au Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2024-2026.

➤ Dépenses d'investissement :

Dépenses d'Investissement		2023		2024
		Prévisions BP + DM	Réalisations provisoires	Prévisionnel
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	4 000,00 €	7 497,01 €	
Chapitre 16	Emprunts et dettes	1 582 500,00 €	1 497 418,84 €	1 240 000,00 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	105 000,00 €	85 938,70 €	110 000,00 €
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	290 000,00 €	0,00 €	131 100,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	1 163 536,63 €	794 507,08 €	1 446 518,07 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	3 160 300,00 €	1 034 302,26 €	2 300 000,00 €
Chapitre 26	Participations	1 350 000,00 €	1 800 000,00 €	2 500,00 €
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	600,00 €		
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		7 655 936,63 €	5 219 663,89 €	5 230 118,07 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	125 285,00 €	176 144,27 €	115 285,00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	122 100,00 €	86 750,86 €	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		247 385,00 €	262 895,13 €	115 285,00 €
RAR		941 579,39 €		3 159 407,76 €
RESULTAT		522 727,95 €		340 141,70 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		9 367 628,97 €	5 482 559,02 €	8 844 952,53 €

A noter : Dans cet état, le budget 2024 est présenté selon la norme M14. Le budget primitif sera quant à lui voté selon la norme M57.

VI - ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Pour 2024 sont prévus, entre autres :

- La 2^{ème} tranche du passage en LED de l'éclairage public : 520 000,00 € dont 260 000,00 € sur l'exercice 2024;
- La requalification de la place Rau, gérée en autorisation de programme et crédits de paiement dans le cadre du PPI : 1 200 000,00 €;
- La 1^{ère} tranche de la mise en place de la vidéoprotection sur Amnéville et Malancourt : 300 000,00 € ;
- L'acquisition de véhicules;
- Le remplacement des menuiseries extérieurs du centre Saint Exupéry;

VI - ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

- Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2024-2026.

Nom	2024	2025	2026
Entretien du patrimoine : équipements scolaires	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Désamiantage local annexe école J.Ferry	26 000,00 €		
Remplacement menuiseries centre St Exupéry	85 000,00 €		
Entretien du patrimoine : équipements sportifs	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Travaux palais des sports	51 000,00 €		
Travaux COSEC	18 000,00 €		
Travaux piste d'athlétisme	39 000,00 €		
Entretien du patrimoine : bâtiments administratifs	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €
Bardage CTM	18 000,00 €		
SSI - escaliers de secours - clim	111 000,00 €		
Revetement de sol	15 000,00 €		
Entretien du patrimoine : salles communales	10 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
Salle Hemmer : modif chaudière fioul en gaz	37 000,00 €		
Salle Orchidées : remplacement bardage	20 000,00 €		
Travaux de mise aux normes divers bâtiments	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
Renouvellement matériels et outillages techniques	60 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
Renouvellement mobilier administratif	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Renouvellement isoairs	5 000,00 €	5 000,00 €	
Renouvellement matériel entretien bâtiments	4 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €
Informatique	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
Révision du PLU	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Plantation d'arbres	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
Rénovation EP tranche 2	260 000,00 €	260 000,00 €	0,00 €
Réhabilitation place Rau	1 200 000,00 €	800 000,00 €	0,00 €
Vidéosurveillance Ville	300 000,00 €	300 000,00 €	0,00 €
Renouvellement parc de véhicules	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €
Acquisition véhicule benne + fourgon	95 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Reprises de voiries et aménagements de sécurité	210 000,00 €	270 000,00 €	270 000,00 €
Aménagement espace Edelweiss	150 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €
	3 004 500,00 €	2 109 500,00 €	644 500,00 €

VI - ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

➤ Recettes d'investissement :

Recettes d'Investissement		2023		2024
		Prévisions BP + DM	Réalisations provisoires	Prévisionnel
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	485 000,00 €	640 217,77 €	1 861 650,46 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	125 000,00 €	300 704,92 €	440 000,00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	2 000 000,00 €	1 800 650,00 €	
Chapitre 27	Autres immobilisations financières		350,00 €	
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		2 610 000,00 €	2 741 922,69 €	2 301 650,46 €
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	2 677 738,97 €		2 539 803,07 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	1 833 800,00 €	2 836 471,72 €	1 885 600,00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	122 100,00 €	86 750,86 €	
TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		4 633 638,97 €	2 923 222,58 €	4 425 403,07 €
RAR		2 123 990,00 €		2 117 899,00 €
RESULTAT				
TOTAL		9 367 628,97 €	5 665 145,27 €	8 844 952,53 €

A noter : Dans cet état, le budget 2024 est présenté selon la norme M14. Le budget primitif sera quant à lui voté selon la norme M57.

VI - ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Plusieurs subventions ont été sollicités mais n'ont pas encore fait l'objet de notification, à l'exception de la subvention Ambition Moselle pour la requalification de la Salle Maurice Chevalier. Seule cette subvention apparaîtra donc au BP 2024, les autres feront l'objet d'une décision modificative.

Les projets 2024 inscrits au BP seront financés par :

- L'excédent de fonctionnement capitalisé : 1 380 252,03 €;
- La subvention Ambition Moselle : 400 000,00 €;
- Le FCTVA et la taxe d'aménagement : 480 000,00 €;
- L'autofinancement;
- ...

Ce budget 2024, comme les précédents, s'inscrit dans une volonté budgétaire et politique constante :

- Faire face aux augmentations des dépenses de fonctionnement liées à l'inflation et à l'augmentation des dépenses énergétiques
 - Préserver l'avenir de la commune
 - Ne pas augmenter les taux de la fiscalité ménages
 - Soutenir le tissu associatif local
- Réaliser des investissements tout en restant au plus proche de la trésorerie disponible et en recherchant des financements.